



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR

La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix (suite)

1. M. ROA KOURÍ (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Il y a à peine deux semaines, la communauté internationale a appris avec indignation et stupeur que la petite île de la Grenade, l'un des pays les plus petits de la terre, avait été victime d'une invasion armée par le pays le plus puissant du monde, les Etats-Unis d'Amérique, auquel s'était associé un triste groupuscule de policiers de six pays des Caraïbes, dont les gouvernements se firent les comparses de l'impérialisme yankee au cours de son intervention militaire la plus récente dans notre Amérique.

2. Les prétextes invoqués par l'envahisseur ne peuvent être ni plus faibles ni plus faux : la protection de citoyens américains qui n'ont jamais couru aucun danger ; la prétendue menace que les événements tragiques du 19 octobre à Saint-Georges représentaient pour la sécurité des Etats voisins qui n'a jamais été prouvée ; la réponse à un prétendu appel d'un prétendu Gouverneur général qui, après vérification, n'a jamais rien demandé ; enfin, par comble d'effronterie, les affirmations délirantes du président Reagan selon lesquelles il avait empêché à temps, par l'invasion de l'île, l'occupation de la Grenade par Cuba et l'Union soviétique.

3. L'un après l'autre, les mensonges ourdis par l'appareil « à la Goebbels » du régime des Etats-Unis ont été dévoilés lorsque les faits ont été rendus publics. La vérité a déjà été criée sur tous les toits — comme dit la Bible — et la prouesse annoncée à cor et à cri par le gouvernement yankee se révèle comme étant une agression vile et lâche perpétrée contre un petit pays qui, un jour, a osé se proclamer libre et indépendant.

4. L'agression perpétrée contre la Grenade — dont les conséquences et incidences pour tous les peuples du monde et, notamment, ceux d'Amérique latine et des Caraïbes doivent être tirées au clair et analysées — jette une lumière nouvelle sur les intentions et les manigances de l'impérialisme en Amérique centrale.

5. Dans son désir d'imposer au monde sa suprématie économique, politique et militaire, l'actuelle administration nord-américaine a mis en pratique une politique aventuriste et guerrière qui a mené à des affrontements encore plus dangereux pour l'ordre international et à un dogmatisme intolérable caractéristique des chasseurs de sorcières sur le plan intérieur. Les déclarations des principaux dirigeants du gouvernement actuel évoquent le « chauvinisme » patriotique qui nous rappelle William Randolph Hearst, Théodore Roosevelt et Joseph McCarthy, en quelque sorte des épigones du fascisme européen.

6. En 1980, le candidat Ronald Reagan a dit, en invoquant une prétendue menace extérieure : « Nous sommes

le dernier domino. » Et il a ajouté qu'une sinistre conspiration cubano-soviétique assujettirait toute l'Amérique latine depuis la Patagonie jusqu'au Mexique si les Etats-Unis, rels des chevaliers errants de ce que l'on appelle l'*American way of life* ne se lançaient pas intrépidement dans la lutte pour éliminer, non pas la faim, l'ignorance et la misère en Amérique centrale, source des conflits sociaux dans différents pays de la zone, mais les affamés, les analphabètes et les malheureux qui luttent pour une vie meilleure et pour un destin qui leur soit propre, malgré les oligarchies que M. Reagan se targue de défendre.

7. En 1983, le président Ronald Reagan a affirmé sans ambages : « Je crois qu'un pays a le droit de recourir à des activités clandestines lorsqu'il estime que c'est le meilleur moyen de servir ses propres intérêts. » Une telle déclaration — toute honte bue — ne peut que s'inspirer de l'expansionnisme militariste hitlérien. En effet, la théorie de la « défense des intérêts vitaux nord-américains » dans toutes les régions du monde — comme la définissent les dirigeants des Etats-Unis — n'est qu'un dérivé de la doctrine nazie du *lebensraum*.

8. L'agression contre la Grenade — tout comme l'invasion de la Pologne en 1939 — a fort bien pu être conçue comme un prélude à l'agression directe contre le Nicaragua, que les actes clandestins effectués depuis le Honduras, les manœuvres militaires américano-honduriennes prévues dans ce pays et dont l'échéance n'est pas fixée de même que la présence de la flotte yankee au large des côtes de l'Atlantique et du Pacifique du Nicaragua paraissent annoncer depuis longtemps.

9. En effet, la guerre secrète sordide menée par la Central Intelligence Agency [CIA] et le Pentagone contre la patrie de Sandino devient de plus en plus honteuse et ne trompe personne. M. Henry Kissinger — de sinistre mémoire — s'est chargé, au cours de son voyage en Amérique centrale, d'exprimer la véritable position du Gouvernement yankee en affirmant à ses interlocuteurs que la seule solution valable pour l'Amérique centrale résidait dans le renversement du gouvernement sandiniste au Nicaragua. Plus récemment, M. Fred C. Ikle, secrétaire adjoint à la défense des Etats-Unis, a corroboré ces déclarations en reconnaissant que le gouvernement Reagan avait pour objectif de parvenir à une victoire militaire en Amérique centrale et non pas à un accord concerté.

10. Dans ce contexte, il convient de rappeler que le Gouvernement des Etats-Unis a accepté publiquement l'initiative de ce que l'on appelle le groupe de Contadora comprenant le Mexique, le Venezuela, la Colombie et le Panama dont l'objectif bien connu est précisément de parvenir à une solution pacifique et négociée des problèmes de l'Amérique centrale.

11. Comment devons-nous donc interpréter, à la lumière des objectifs proclamés en public par M. Ikle et en privé par M. Kissinger, les déclarations nord-américaines au Conseil de sécurité et à l'Assemblée concernant l'adhésion des Etats-Unis à cette initiative de paix ?

12. Les faits, plus que les paroles, démontrent à l'évidence la véritable politique suivie par les Etats-Unis ; ces faits, comme l'a dit le Ministre des relations extérieures

du Nicaragua, M. Miguel D'Escoto Brockmann, à la 47^e séance, sont entre autres : l'assassinat, entre décembre 1982 et ce jour, de 786 ouvriers, paysans, étudiants, travailleurs et membres des forces armées nicaraguayennes par des bandes d'anciens gardes somozistes qui opèrent à partir du Honduras et qui sont organisées et financées par la CIA et le Pentagone yankee; actes de sabotage qui ont entraîné une perte de 103 millions de dollars au cours des dix derniers mois; bombardements de l'aéroport de Managua et des installations de Corinto, exécutés par des éléments contre-révolutionnaires à la solde de la CIA et dont la tâche a été facilitée par cette agence nord-américaine.

13. Le gouvernement impérialiste des Etats-Unis maintient actuellement 6 000 hommes de troupe au Honduras, virtuellement occupé et transformé en base servant à l'agression contre le Nicaragua; des navires de guerre américains, y compris des porte-avions regroupant près de 200 appareils et plus de 25 000 soldats et marines, se trouvent aux environs immédiats du Nicaragua et le même gouvernement a accru les effectifs militaires et les avions dans la zone du canal de Panama. En fait, il a créé les conditions militaires permettant d'envahir le Nicaragua ou El Salvador, pays où la présence des troupes et l'aide militaire accordée par les Nord-Américains ont été augmentées.

14. Récemment, le Commandant général du Frente Farabundo Martí para la liberación nacional [FMLN] d'El Salvador a dénoncé le Ministre de la défense, le général Carlos Eugenio Vides Casanova qui, conformément aux ordres du Gouvernement des Etats-Unis, avait demandé aux armées du Honduras et du Guatemala d'envahir le pays afin de l'aider dans la tâche impossible d'écraser les révolutionnaires salvadoriens. A cette fin, 4 000 soldats guatémaltèques ont été déplacés jusqu'à Jutiapa, Valle Nuevo, San Cristóbal et Ciudad Pedro de Alvarado, près de la frontière d'El Salvador tandis que des troupes honduriennes étaient concentrées à Júcaro Galán, où se croisent les routes vers El Salvador et le Nicaragua.

15. Tout cela, s'ajoutant à la réactivation du Conseil de défense de l'Amérique centrale par les armées du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras — à l'exclusion du Nicaragua qui est membre fondateur de ce conseil —, ressemble comme deux gouttes d'eau aux préparatifs du gouvernement yankee avant l'invasion de la baie des Cochons, en 1961, et à la récente agression contre la Grenade.

16. Nous avons vu comment, malgré l'isolement virtuel des Etats-Unis à l'Assemblée au sujet de cette agression, le gouvernement Reagan a pu manipuler l'opinion publique et obtenir l'accord des médias, y compris — ce qui est assez normal, mais néanmoins révélateur de l'indigence morale et de l'opportunisme des politiciens yankees — celui de nombreux membres du Congrès qui, à l'origine, étaient du même avis que la communauté internationale pour qualifier cette agression d'acte violent la Charte des Nations Unies et le droit international.

17. La tentation des dirigeants yankees, grisés par la « victoire » obtenue aux dépens de la minuscule Grenade, de déplacer leur agressivité vers l'Amérique centrale peut être irrésistible en cette année pré-électorale où, — quelle que soit l'opinion publique mondiale qui, dans ce cas, ne compte guère — un coup de main heureux pourrait être présenté aux électeurs comme un triomphe éclatant du candidat Reagan.

18. Nous devons décourager de telles illusions dangereuses. Si, dans la Grenade divisée et paralysée de stupeur par la mort de son leader, les envahisseurs yankees ont rencontré une âpre résistance de la part de divers groupes et d'une poignée de collaborateurs cubains mal armés qui

ont en fait transformé la soi-disant attaque militaire en une déroute morale sans précédent, une agression contre le peuple héroïque d'Augusto César Sandino ou contre les révolutionnaires d'El Salvador peut infliger à l'impérialisme américain le plus grand échec qu'il ait jamais connu. Nous lançons cet avertissement avec sérénité, conscients de nos responsabilités.

19. Le Gouvernement nicaraguayen et les peuples de l'Amérique centrale, y compris le FMLN et le Frente Democrático revolucionario [FDR], à l'ant-garde des salvadoriens, souhaitent vivre en paix et être maîtres de leur propre destin, en entretenant des relations amicales avec leurs frères d'Amérique, y compris le peuple nord-américain. Ces peuples ne recherchent et ne souhaitent nullement s'affronter. C'est l'impérialisme, appuyé par des régimes antipopulaires comme celui d'El Salvador ou par des militaires à sa solde, comme ceux du Honduras et du Guatemala, qui, en fait, s'efforce d'étouffer dans le sang les aspirations des peuples de la région et de renverser le Gouvernement sandiniste du Nicaragua indépendant.

20. Quatre pays de notre Amérique, le Mexique, le Panama, la Colombie et le Venezuela ont fait tous leurs efforts pour éviter un affrontement de grande ampleur qui affecterait très certainement toute la région. Mais le Gouvernement nord-américain fait la sourde oreille à cette initiative de paix. Il a donné une adhésion purement rhétorique aux efforts du groupe de Contadora et, en fait, a continué de brandir le gros bâton de l'intervention contre le Nicaragua et El Salvador. Aujourd'hui, il faut donc renforcer les initiatives des Etats du groupe de Contadora si l'on veut véritablement empêcher un conflit aux conséquences imprévisibles.

21. Tant le Gouvernement du Nicaragua, grâce à son engagement ferme à l'égard de l'initiative des quatre pays latino-américains et ses propositions de paix réaffirmées à plusieurs reprises, y compris les traités soumis à l'examen des Etats-Unis, du Honduras, d'El Salvador et autres pays de la région, que les révolutionnaires d'El Salvador, ont fait la preuve sans équivoque du fait qu'ils étaient prêts à rechercher et à accepter une solution concertée, honorable et juste aux problèmes de l'Amérique centrale.

22. Cuba est également en faveur d'une solution pacifique et négociée en Amérique centrale, qui, bien entendu, inclurait El Salvador, car il n'y aura pas de paix véritable en Amérique centrale si l'on ne résoud pas le conflit d'El Salvador. C'est pourquoi le Gouvernement révolutionnaire de Cuba a déclaré qu'il était prêt à accepter les engagements pris dans les négociations de paix avec toutes les parties intéressées, par le Gouvernement du Nicaragua et les révolutionnaires salvadoriens, et qu'il s'engageait à les respecter.

23. Pour toutes ces raisons, ma délégation estime qu'il est indispensable que l'Assemblée donne son appui unanime au projet de résolution qui sera présenté et qui, à notre avis appuie nettement la cause de la paix en Amérique centrale.

24. M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) [*interprétation de l'arabe*] : Permettez-moi de m'associer aux précédents orateurs pour exprimer notre préoccupation et notre inquiétude à propos de la détérioration de la situation et de la tension croissante dans la région de l'Amérique centrale. Nous nous associons à ceux qui cherchent à instaurer le règne de la raison et le respect des principes et objectifs de la Charte des Nations Unies et, avant tout, le principe du non-recours à la force et à la menace de la force dans les relations internationales, et le principe du respect de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

25. La tension accrue et la menace à la paix et à la sécurité dans la région de l'Amérique centrale résultent, en fin de compte, de l'attitude du Gouvernement des Etats-Unis vis-à-vis des peuples et des nations de l'Amérique centrale.

26. Depuis que le peuple du Nicaragua a renversé le régime du laquais Somoza, établi son autorité nationale et choisi un mode de vie répondant à ses intérêts et à ses aspirations, le Gouvernement des Etats-Unis n'a cessé de publier des déclarations hostiles et d'engager une campagne de presse contre le Nicaragua et son mouvement sandiniste. Les Etats-Unis ont également eu recours à la mobilisation des vestiges du régime de Somoza; il les a entraînés, armés et financés pour effectuer des incursions à travers la frontière du Nicaragua, ainsi que pour entreprendre une subversion interne contre l'infrastructure vitale et stratégique du pays, dans une tentative de déstabiliser le régime par l'intérieur. Tout cela a été accompagné de manœuvres américaines par terre, par air et par mer, en collaboration avec des Etats voisins du Nicaragua. Un blocus naval a été instauré contre le Nicaragua. En outre, des activités ont été menées contre les régimes voisins du Nicaragua, et c'est ainsi que l'on a attisé la flamme des divergences entre le Nicaragua et ses voisins.

27. Tous ces faits montrent à l'évidence que les Etats-Unis ne sauraient accepter que des luttes économiques, sociales et politiques pouvant conduire à des changements intérieurs puissent intervenir dans aucun pays. C'est pourquoi, chaque fois que survient un événement dans un Etat voisin du Nicaragua, il est attribué au Nicaragua et interprété comme une ingérence de la part de celui-ci dans les affaires intérieures d'un pays voisin.

28. La récente invasion militaire de la Grenade par les Etats-Unis et les arguments invoqués par ces derniers pour justifier cette agression constituent un précédent susceptible d'être utilisé par les Etats-Unis pour entreprendre contre le Nicaragua des opérations semblables.

29. Partant, la discussion de la situation en Amérique centrale revêt une importance particulière après l'invasion américaine de la Grenade. Les Etats-Unis ont cherché à justifier cette invasion en recourant à toutes sortes de prétextes dont chacun pourrait être invoqué pour s'ingérer dans les affaires intérieures du Nicaragua.

30. Par exemple, les Etats-Unis ont affirmé que leur invasion de la Grenade avait été entreprise à la demande de l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales. On peut donc penser que les Etats-Unis pourraient envahir le Nicaragua à tout moment dans l'avenir en prétendant que s'ils l'ont fait c'est à la demande d'autres Etats de l'Amérique centrale.

31. Le Gouvernement américain estime que l'établissement de relations entre le Nicaragua et d'autres Etats, notamment les Etats socialistes, constitue une menace à la sécurité et à la sûreté des Etats des Caraïbes. Nous pouvons facilement nous imaginer que les Etats-Unis pourraient utiliser la même logique pour intervenir au Nicaragua puisque le Nicaragua entretient des relations avec de nombreux Etats, dont les pays socialistes.

32. Les Etats-Unis ont affirmé que la Grenade disposait de forces militaires hors de proportion avec la taille du pays. Nous pouvons facilement imaginer que les Etats-Unis pourraient recourir au même prétexte pour attaquer le Nicaragua, car le Nicaragua, soucieux de sa souveraineté et de sa défense nationale, renforce ses forces armées.

33. Mais ce qui alarme encore davantage la majorité des Etats, c'est le prétexte invoqué par les Etats-Unis, à savoir qu'ils sont intervenus à la Grenade pour restaurer la démocratie. Les Etats-Unis peuvent-ils prétendre, comme l'a fait Mme Kirkpatrick à la 48^e séance, que le régime

instauré à la Grenade ne correspondant pas à l'idée que se font les Etats-Unis de la démocratie ils étaient intervenus pour corriger la situation et l'aligner sur la notion américaine de la démocratie ?

34. Le souci manifesté par les Etats-Unis à l'égard de la démocratie et leurs pratiques dans le monde sont fort contradictoires. A titre d'exemple, nous citerons les complots ourdis par la CIA contre le Président du Chili, Salvador Allende, élu démocratiquement, qui a été remplacé par un régime fasciste dictatorial qui a aboli les libertés et qui opprime le peuple chilien. On peut se demander sur quel critère se fonde ce souci de la démocratie ? Pourquoi les Etats-Unis ne sont-ils pas intervenus, en recourant à l'invasion et au blocus, pour restaurer la démocratie au Chili ? Posons la question d'une autre manière : pourquoi les Etats-Unis sont-ils intervenus par l'intermédiaire de leurs services de renseignements pour étouffer la démocratie au Chili, une démocratie qui existait depuis des dizaines d'années et qui était considérée comme l'une des plus viables de toute l'Amérique latine ?

35. Les raisons invoquées par le Gouvernement américain pour justifier son invasion de la Grenade et qui, comme je viens de l'expliquer, pourraient être invoquées pour justifier toute invasion américaine au Nicaragua n'ont pas réussi à dissimuler les faits connus de tous et qui sont à l'origine même de la politique américaine d'intervention dans les affaires intérieures des Etats. Les Etats-Unis ont un lourd dossier d'intervention en Amérique centrale, qu'ont souligné de nombreux orateurs qui m'ont précédé. Ce dossier montre que les Etats-Unis ont toujours cherché à étendre leur influence en Amérique centrale, à y renforcer leurs intérêts, notamment par leurs monopoles, aux dépens du bien-être et du progrès des peuples de la région. Le Gouvernement américain n'hésitera à commettre aucun acte d'agression pour parvenir à ses fins.

36. Le Gouvernement américain, notamment par l'intermédiaire de sa représentante auprès des Nations Unies, Mme Kirkpatrick, loue en paroles la démocratie, en vantant ses pratiques démocratiques séculaires et ses institutions démocratiques, et invite les Etats à suivre son exemple, mais en même temps il refuse catégoriquement d'établir avec les Etats des relations fondées sur la démocratie. La démocratie n'est tolérée qu'à l'intérieur des Etats-Unis. Dans les relations entre Etats, ils la rejettent et préfèrent la loi de la jungle.

37. Les pays d'Amérique centrale ont compris la menace que constitue l'ingérence américaine dans leurs affaires et ils savent que l'exacerbation de la situation dans la région est le fait du Gouvernement américain. Ces Etats ont fait des propositions — les propositions du groupe de Contadora — en vue de trouver une solution pacifique aux différends entre Etats, qui se fonde sur la négociation et non sur le recours à la menace ou à l'emploi de la force. Les propositions du groupe de Contadora ont été renforcées par les initiatives de paix du Nicaragua, qui sont au nombre de quatre. Ces initiatives montrent de la part des dirigeants nicaraguayens un sens des responsabilités et un souci d'écarter toute menace sur la région. Malheureusement, ces initiatives et ces propositions de paix n'ont pas été entendues par le Gouvernement américain. Au contraire, les Etats-Unis ont recouru à l'escalade militaire et ont accru leur aide voilée ou manifeste aux éléments luttant contre le régime nicaraguayen.

38. En vertu des responsabilités qui leur incombent conformément à la Charte et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, les Etats-Unis doivent répondre à cet appel à la paix, respecter le droit souverain à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale et leur droit de choisir leur propre système économique

et social sans chercher à s'ériger en gardien de la destinée de ces peuples.

39. La position du Yémen démocratique en ce qui concerne la situation en Amérique centrale peut se résumer comme suit.

40. Premièrement, nous condamnons la politique d'agression menée par le Gouvernement des Etats-Unis en Amérique centrale, notamment contre le Nicaragua; deuxièmement, nous demandons aux Etats-Unis de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures du Nicaragua et de s'abstenir d'appuyer les forces de la contre-révolution repoussées par le peuple en 1979; troisièmement, nous demandons aux Etats-Unis de respecter la souveraineté du Nicaragua, ainsi que son intégrité territoriale, et de cesser toutes provocations et manœuvres militaires qui menacent la paix et la sécurité en Amérique centrale.

41. En ce moment surtout, et dans l'intérêt d'une solution honorable et satisfaisante pour toutes les parties en Amérique centrale, nous demandons aux Etats-Unis de répondre sincèrement aux initiatives de paix du Nicaragua et aux propositions du groupe de Contadora.

42. Enfin, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple du Nicaragua dans sa juste lutte en faveur d'un système économique et social lui permettant de réaliser ses aspirations et d'affirmer sa souveraineté et son indépendance.

43. M. QUIÑONES-AMÉZQUITA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*]: Le débat sur la crise en Amérique centrale nous a menés sur un terrain épineux et difficile. Nous espérons que cette discussion servira à faire croître ce que le groupe de Contadora a déjà semé et que nous pourrions récolter les fruits de la coexistence, de la paix et de l'harmonie au bénéfice de notre région.

44. L'Amérique centrale vit une crise profonde tant dans le domaine politique que dans les domaines économique et social, domaines étroitement liés. Même si cette crise a déchaîné une tempête, nous devons garder à l'esprit que les tempêtes bien souvent purifient l'atmosphère et contribuent à la culture de la terre. Aussi espérons-nous qu'en Amérique centrale, à la suite de cette tempête, l'on apprendra à vivre en paix, à rechercher la justice tout en améliorant les conditions de vie de nos peuples, sans que ce soit au détriment des nobles principes que sont la démocratie pluraliste et la liberté.

45. Après la seconde guerre mondiale, l'Amérique centrale a connu, pendant 33 ans, de 1945 à 1978, une croissance économique des plus dynamiques. Bien sûr, le taux de croissance variait d'un pays à un autre. On a réussi cette croissance sans avoir à changer les structures économiques des pays de l'Amérique centrale bien que nous admettions qu'elles ne sont pas parfaites et que nous pourrions apporter des modifications pour rendre le système de répartition des richesses plus équitable. Néanmoins, il convient de souligner cette croissance économique et cette situation de stabilité. Selon les statistiques publiées cette année par la CEPAL, le produit national brut a, au cours de ces 30 années, augmenté de 5,3 p. 100 par an en valeur absolue; même pendant la période de la hausse du prix du pétrole, de 1970 à 1978, le taux de croissance réelle a dépassé la moyenne de 5,6 p. 100 par année. Les exportations en dehors de la région sont passées de 250 millions à 3,2 milliards de dollars; les importations sont également passées de 18,6 p. 100 en 1950 à 33,6 p. 100 en 1978. Grâce au financement extérieur, on a pu éviter que les importations baissent beaucoup quand les exportations décroissaient.

46. La population de la région de l'Amérique centrale a également augmenté pour passer de 8 à 20 millions d'habitants, et le produit national brut est passé de

1 milliard 950 millions de dollars à 7 milliards 520 millions. La population urbaine qui était de 16 p. 100 en 1950 est passée à 43 p. 100 en 1980, permettant ainsi à plus de gens d'avoir accès à certains services. Malgré cette augmentation dans au moins quatre des pays de l'Amérique centrale, les conditions de vie de la population rurale ne se sont pas améliorées de manière significative; mais elles ne se sont pas non plus détériorées puisqu'il y a eu du travail et, par rapport aux années précédentes, elles se sont améliorées. L'Amérique centrale a été peu touchée par l'inflation.

47. S'il y a eu une croissance soutenue pendant 30 ans et si la situation ne s'est pas améliorée beaucoup, mais ne s'est pas non plus détériorée, qu'est-ce qui a entraîné la crise? Dans le domaine économique, elle découle en partie de la crise économique mondiale, de la baisse du prix des produits de l'Amérique centrale sur les marchés internationaux, dont dépend dans une large mesure la croissance économique en Amérique centrale. Mais il faut aussi tenir compte de l'influence des protagonistes étrangers représentant des forces internationales qui auparavant n'avaient rien à voir dans la région et qui sont apparus sur la scène de l'Amérique centrale. Ainsi, à la crise économique, se sont ajoutés les problèmes politiques et, dans la région, on a commencé à participer à la course aux armements et des conseillers militaires étrangers sont venus organiser, entraîner et aider des groupes révolutionnaires. D'où un climat d'insécurité, une absence d'investissements privés nationaux et étrangers, une fuite de capitaux, un abandon des terres et la destruction des infrastructures.

48. En Amérique centrale, nous assistons au phénomène tendant à encourager et à armer des groupes nationaux afin d'exporter une certaine forme de gouvernement et de philosophie. Ce sont précisément ces faits qui sont mentionnés au paragraphe 5 de l'article 2 du Projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité qui considère comme crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité

« le fait, pour les autorités d'un Etat, d'entreprendre ou d'encourager des activités visant à fomenter la guerre dans un autre Etat, ou le fait, par les autorités d'un Etat, de tolérer des activités organisées visant à fomenter la guerre civile dans un autre Etat ».

Ce projet, qui n'a pas encore été approuvé par les Nations Unies, reflète en réalité les crimes contre la paix et l'humanité qui sont fréquemment commis en Amérique centrale.

49. Ces trois facteurs — le problème économique, l'instigation de groupes qui sont approvisionnés en armes, en conseillers etc., en plus du désir d'installer par la force un autre genre de gouvernement — sont les facteurs qui ont provoqué la crise en Amérique centrale. Peu de révolutions ont triomphé sans être alimentées par d'autres pays.

50. Par ailleurs, outre les graves problèmes socio-économiques qu'elle doit résoudre d'urgence, notre région, personne n'en doute, est devenue un foyer de bouleversements pour l'affrontement Est-Ouest. Ce qu'il faut en Amérique centrale, c'est la paix, la non-ingérence dans les problèmes internes des autres Etats ainsi que l'aide et la collaboration internationales pour développer notre économie.

51. Nous avons besoin de la paix pour développer au maximum nos ressources. Tous les pays d'Amérique centrale ont la chance de jouir d'un climat privilégié et de terres très fertiles qui pourraient produire en abondance pour tous.

52. Enfin, nous avons besoin de l'aide et de la collaboration internationales pour sortir de notre endettement.

Il faut que les pays industrialisés, en particulier, nous tendent une main généreuse pour nous aider à financer notre développement en supprimant tant les barrières tarifaires que non tarifaires qui jusqu'à présent ont empêché que nos produits d'exportation reçoivent un prix juste et équitable.

53. Mon pays a essayé de rester en marge du problème de l'armement et de l'exportation de groupes armés, et il espère pouvoir conserver cette ligne de conduite. Ils sont bien loin de la vérité ceux qui prétendent que des troupes guatémaltèques ont été placées le long de la frontière d'El Salvador pour l'envahir. Comme l'a dit le représentant de Cuba, cette information ne provient d'aucune source autorisée. Ce qui préoccupe et touche profondément le Guatemala, en tant que nation centraméricaine, c'est la mort de Centraméricains et le bouleversement de la région.

54. Pour un grand nombre d'entre nous, Guatémaltèques, la création d'un gouvernement constitutionnel qui effectue des réformes sociales dans une démocratie pluraliste, respectueuse de la liberté et des droits individuels, est l'idée qui nous soutient, nous illumine et nous fait vivre; et nous espérons qu'en Amérique centrale, de même que les flèches qui sont lancées au ciel retombent sur ceux qui les tirent, les vœux des Centraméricains retomberont sur ceux qui ne croient pas en la démocratie pluraliste. Nous, Latino-américains, considérons comme représentative de nos idées la démocratie du monde occidental qui est le reflet de notre esprit profondément chrétien, lequel rejette les doctrines matérialistes de l'Est comme de l'Ouest. Non seulement nous croyons en la Constitution de l'Etat, mais nous croyons en la constitution qui donne un pouvoir divin à chaque homme à la naissance, lequel s'inscrit dans son droit individuel de vivre en tant qu'être humain et de jouir des libertés fondamentales : la liberté de penser, de s'associer, de s'exprimer, de rechercher et de choisir son propre destin et d'avoir le droit à une existence digne.

55. La délégation du Guatemala participe à ce débat sur la situation en Amérique centrale parce qu'elle souhaite collaborer à la recherche de solutions aux problèmes graves et complexes de notre région.

56. La crise en Amérique centrale est facile à résoudre s'il existe la volonté politique, s'il n'y a plus d'armements, plus de conseillers, plus de camps d'entraînement, plus d'exportations d'armes, si l'on respecte le système politique de chaque pays et que l'on n'exporte pas par la force une forme de penser et d'agir, si les pays qui croient en la démocratie pluraliste respectent la volonté de leurs peuples et, grâce à cette volonté, effectuent les changements qu'exige le bien commun.

57. Nous tous, à qui l'Amérique centrale est chère, comprenons que ses structures économiques ont changé à un rythme très lent et que, d'une façon ou d'une autre, il convient de donner un élan à ce processus, mais sans violence et par la voie démocratique, dans le cadre d'un développement intégral qui, tout en améliorant les conditions matérielles, respectera la personne humaine. Nous savons que cela n'est pas facile et qu'il y a des groupes qui s'y opposent mais tous ceux qui croient en la dignité de l'être humain et en la démocratie pluraliste sont obligés de faire cet effort.

58. La seule chose que nous demandons et que nous exigeons, c'est qu'on nous laisse, nous Centraméricains, choisir notre propre destin.

59. Contadora est l'instance régionale que nous avons choisie, nous, Centraméricains, et ses efforts se sont matérialisés. A ce stade, demander la participation d'autres organisations non seulement affaiblirait le groupe de

Contadora, mais signifierait que ce groupe a reconnu que ses efforts ne pouvaient être couronnés de succès. Nous ne devons pas affaiblir la position de Contadora en introduisant de nouvelles organisations ou de nouvelles personnes, pas plus que nous ne pouvons nous montrer défaitistes en voulant présenter à nouveau la question de l'Amérique centrale à la prochaine Assemblée, alors que l'urgence du problème nous oblige à rétablir rapidement la paix dans la région en consentant aux compromis nécessaires.

60. Seules la compréhension des Centraméricains et leur volonté d'effectuer des changements pacifiques et d'apprendre à coexister sans servir d'instrument à d'autres intérêts hégémoniques nous permettront de trouver la paix et la justice.

61. M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : A la trente-septième session de l'Assemblée générale, le Président constitutionnel de la Bolivie, M. Hernán Siles Zuazo, a dit² que la crise grave qui affectait les pays frères de l'Amérique centrale était une source de préoccupation profonde pour son pays. Il a affirmé que la tension, les menaces, l'escalade de la violence étaient autant d'éléments du conflit qui se déroulait, affaiblissant rapidement les ciments de la paix. Il a dit que les peuples d'Amérique centrale qui avaient déjà trop souffert de régimes totalitaires ne devaient plus souffrir de l'horrible fléau de la guerre.

62. Aujourd'hui, un an après que cette crainte a été exprimée, nous assistons à une accélération des événements. Nous voyons avec angoisse que la femme en Amérique centrale souffre encore du décès de son époux, de son frère ou de son fils, victime de conflits injustes. Nous regrettons que le nombre d'orphelins, de personnes déplacées et de personnes contraintes à chercher refuge augmente de façon alarmante. Nous déplorons la destruction de l'infrastructure d'ouvrages civils, d'installations et de centres de production, car nous savons qu'ils ont été obtenus grâce au sacrifice et à la contribution des travailleurs d'Amérique centrale.

63. La Bolivie, qui, depuis 1952, vit une profonde transformation sociale, réalisée grâce à la mise en œuvre d'un modèle de révolution nationale et libératrice, connaît bien les difficultés que traverse à l'heure actuelle l'Amérique centrale, du fait des tensions sociales, des efforts pour surmonter les injustices et les retards, grâce à l'édification d'un ordre plus juste garantissant la sauvegarde des libertés individuelles, le respect des droits de l'homme, un régime politique bâti sur la participation du peuple et la création de systèmes économiques garantissant une répartition plus équitable des revenus.

64. Notre expérience nous a permis de comprendre aussi que la création et la consolidation des institutions fondamentales exigent que l'on agisse avec prudence et dans un climat approprié. Il convient de mentionner qu'au cours des premières années de la révolution bolivienne des secteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, ont combattu et conspiré contre cette révolution et ont fait obstacle à sa mise en place, en recourant même au blocus économique ou en portant préjudice au libre transfert de ses marchandises. Aujourd'hui, trente ans plus tard, tous les secteurs nationaux, et même ceux de l'extérieur, reconnaissent que le coup d'Etat d'avril 1952 constitue un événement irréversible dans l'édification d'un nouvel Etat national.

65. La Bolivie renouvelle ses craintes et toute son amitié à l'égard des peuples d'Amérique centrale. Nous apprécions et respectons le système démocratique du Costa Rica et nous nous sommes vivement félicités d'apprendre la proclamation prochaine de la neutralité permanente du Costa Rica. Nous partageons avec le Honduras le besoin

de consolider nos processus démocratiques par l'entrée en vigueur des institutions civiles et républicaines. Nous sommes unis au Guatemala par des liens d'amitié et de traditions reposant sur des apports similaires à nos sociétés, comme ceux des cultures Quechua, Aymará et Maya. Nous souhaitons vivement qu'El Salvador puisse consolider la paix, à l'abri de toute ingérence étrangère, et que le peuple salvadorien puisse bâtir un avenir meilleur, avec la participation de tous ses citoyens.

66. Nous sommes également unis au Nicaragua par des liens d'amitié renforcés depuis que la Bolivie, avec les pays du groupe andin, a soutenu le peuple nicaraguayen dans sa lutte victorieuse contre la dictature somoziste. Il convient de citer le Ministre des relations extérieures de la Bolivie, M. José Ortiz Mercado, qui, le 3 octobre dernier, a déclaré devant l'Assemblée générale :

« La Bolivie exprime sa solidarité avec le peuple et le Gouvernement du Nicaragua; elle exige la cessation de tous actes de harcèlement étrangers et elle souhaite que sa révolution nationale, libératrice et non alignée soit consolidée et renforcée... » [15^e séance, par. 186.]

67. Dans cette crise centraméricaine, qui suscite la préoccupation de toute la communauté internationale et fait l'objet aujourd'hui d'un débat ici dans cette assemblée, il faut avant tout s'appuyer sur les principes du droit international pour pouvoir la résoudre. Il convient ici, plus que jamais, d'appuyer la mise en œuvre des principes de la Charte des Nations Unies qui prescrivent l'indépendance, l'intégrité et la souveraineté des pays Membres, la non-intervention dans les affaires intérieures et l'autodétermination des peuples. Ces principes, avec les mécanismes nécessaires de dialogue, constituent les éléments essentiels à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région.

68. Les efforts des pays latino-américains, qui constituent le groupe de Contadora, bénéficient de l'entière solidarité du peuple et du Gouvernement de la Bolivie. Nous les appuyons dans cette noble et difficile quête de solutions aux conflits centraméricains. La Bolivie appuiera toute initiative du groupe de Contadora, destinée à améliorer et renforcer les mécanismes opérationnels propices à la réalisation de ces objectifs. La Bolivie est également favorable à toutes les initiatives présentées par les pays d'Amérique centrale, en particulier celles du Nicaragua, en vue de réduire les tensions et de faciliter la réalisation de solutions, dans le cadre du groupe de Contadora.

69. Nous pensons que le résultat du débat sur la situation en Amérique centrale sera utile pour la communauté internationale, dans la mesure où l'on parviendra, en cette assemblée, à un consensus sur la nécessité d'appuyer les efforts du groupe de Contadora, seul cadre valable en ce moment. La consolidation de la paix et la sauvegarde de la vie de milliers de nos frères d'Amérique centrale l'exigent.

70. M. SAIGNAVONGS (République démocratique populaire lao) : Les tensions qui règnent actuellement en Amérique centrale et dans les Caraïbes ne cessent de préoccuper la communauté internationale. En effet, dans leur désir de maintenir leur hégémonie sur le Bassin des Caraïbes, qu'ils considèrent comme leur *mare nostrum*, les dirigeants des Etats-Unis n'admettent pas que les peuples de la région, qui sont victimes de l'injustice sociale, de l'inégalité, de l'exploitation et de la répression de la part des régimes dictatoriaux, opèrent des changements dans les structures politique, économique et sociale de leurs pays. Ainsi, leur haine pathologique à l'égard du socialisme les pousse automatiquement à considérer la lutte de ces peuples pour se libérer de la pauvreté et du sous-développement, pour suivre la voie de dévelop-

pement véritablement indépendant et pour recouvrer le contrôle et la libre utilisation de leurs ressources naturelles, comme un soi-disant complot tramé par les Soviétiques et Cuba, et à attribuer les changements intervenus dans cette région à un affrontement idéologique Est-Ouest.

71. Dès lors, l'ingérence croissante des Etats-Unis dans les affaires intérieures des Etats de la région y aggrave de plus en plus la situation. La revue *Harper's* du mois de septembre 1983, analysant cette situation, disait : « A la suite de l'ingérence des Etats-Unis, l'Amérique centrale est dans le chaos*... »

72. Avec l'invasion de la Grenade, le risque d'un conflit généralisé en Amérique centrale se précise chaque jour davantage, d'autant plus que le président Reagan lui-même a déclaré, ces derniers jours, au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis sont prêts à recommencer une telle opération, si les mêmes conditions, c'est-à-dire si les mêmes prétendues menaces contre les citoyens américains se reproduisent ailleurs. Quant au directeur de la CIA, il a laissé entendre que les Etats-Unis n'hésiteront pas à protéger leurs intérêts dans la région et que le Nicaragua pourrait être l'objectif d'une intervention américaine du même type. De telles déclarations ne laissent pas de nous inquiéter.

73. Un des facteurs de tension dans la région est la situation autour du Nicaragua, caractérisée par l'intensification des activités, tant ouvertes que clandestines, visant à renverser le gouvernement révolutionnaire de ce pays. On sait que depuis plus d'une année le Gouvernement américain a essayé de fomenter l'insurrection armée parmi les indiens Miskitos, sur la côte atlantique du Nicaragua. On sait aussi que la CIA a entraîné et armé les mercenaires somozistes en utilisant non seulement le territoire d'un pays voisin du Nicaragua comme base pour la subversion, mais aussi en poussant les forces armées régulières de ce pays à appuyer directement ces mercenaires.

74. Sous la direction du gouvernement Reagan, la guerre non déclarée contre le Nicaragua se poursuit de plus belle; des centaines de conseillers militaires américains et autant d'agents d'opérations de la CIA sont basés au Honduras pour surveiller et coordonner les opérations, tandis que les troupes et la marine de guerre américaines effectuent des manœuvres militaires de grande envergure près des frontières terrestres et au large des côtes du Nicaragua.

75. Pour justifier ces activités hostiles devant l'opinion publique tant nationale qu'internationale, le gouvernement Reagan n'a pas hésité à accuser le Nicaragua de « conspirer avec Cuba et les Soviétiques pour déstabiliser l'hémisphère ». En fait de déstabilisation, la revue *Harper's* que j'ai mentionnée est d'un autre avis. Voici ce qu'elle dit :

« Si l'escalade de notre ingérence en Amérique centrale n'est pas arrêtée, le président Reagan pourrait fort bien réussir à déstabiliser la « région tout entière, du canal de Panama jusqu'au Mexique », et les conséquences ne s'arrêteront sans doute pas là*... »

76. De même, le Nicaragua est accusé d'avoir « exporté la violence » vers toute la région. Mais tout homme de bon sens peut voir sans difficulté et sans parti pris d'où provient la violence en Amérique centrale. D'un côté, il y a les peuples opprimés et exploités qui réclament la justice sociale et les droits et les libertés démocratiques véritables; de l'autre côté, il y a ceux qui les exploitent, à savoir les régimes dictatoriaux, clients de Washington et des sociétés transnationales américaines, avec leurs armées antipopulaires et leurs « escadrons de la mort ».

*Cité en anglais par l'orateur.

77. Le Nicaragua est également accusé d'être à la tête du soulèvement populaire en El Salvador et de chercher à renverser le gouvernement « élu » de ce pays. Accusation dont le gouvernement Reagan n'a jamais pu fournir de preuves concrètes.

78. Mais, malgré l'intensification de sa guerre non déclarée, malgré tous ses efforts visant à provoquer un soulèvement populaire au Nicaragua, la CIA n'a pas pu réaliser son rêve; au contraire, le peuple révolutionnaire du Nicaragua a davantage serré les rangs autour de son gouvernement, comme en témoignent les reportages faits récemment par certaines chaînes de la télévision américaine.

79. Désespérée par cet échec, la CIA a été amenée à franchir un nouveau pas insensé dans sa guerre, qui a consisté à s'attaquer aux installations économiques, tels le sabotage des installations portuaires et des réservoirs de carburants, le bombardement de l'aéroport de Managua etc., l'objectif étant de retarder la reconstruction nationale du Nicaragua. Ainsi donc, n'ayant plus le courage d'affronter les combattants, on agit par lâcheté contre des objectifs civils.

80. Par ailleurs, pour trouver prétexte à lancer une guerre ouverte contre le Nicaragua, la CIA a envisagé toutes sortes de manœuvres; l'une d'elles consistait à provoquer l'armée sandiniste et à la pousser à envahir le Honduras; une autre, plus insidieuse et plus vile, consistait à lancer des attaques sur des objectifs économiques et sur des populations en territoires hondurien et costaricien, attaques qui seraient attribuées au gouvernement sandiniste. Mais, dans un cas comme dans l'autre, les dirigeants sandinistes ne se sont pas laissés prendre; ils ont même dénoncé ces manœuvres.

81. A ce sujet, en écoutant les déclarations éhontées des dirigeants américains, selon lesquelles leur pays n'est pas en guerre avec le Nicaragua et ne cherche pas à renverser son gouvernement, l'on ne peut s'empêcher de se révolter devant une pareille hypocrisie.

82. Un autre facteur de tension dans la région est la situation qui ne cesse de se détériorer en El Salvador. En avril dernier, le président Reagan affirmait devant le Congrès que la démocratie commençait à prendre racine dans ce pays. Mais la réalité est tout autre. La revue *Harper's*, que j'ai déjà mentionnée, l'a décrite ainsi :

« Des assassins dominent maintenant la vie politique et, à mesure qu'augmente l'intervention militaire, des officiers salvadoriens ayant activement participé au massacre de la population civile ont renforcé leur contrôle sur le Ministère de la défense et les principaux postes de commandement sur le terrain* »

83. A ce jour, plus de 30 000 personnes ont été massacrées dans ce pays; l'intervention américaine est devenue chaque jour plus profonde; les conseillers militaires américains et même l'armée hondurienne ont participé directement aux opérations contre la guérilla, ce qui a amené le président Reagan à demander au Congrès de tripler les dépenses militaires américaines pour El Salvador.

84. Mais, malgré les massacres, malgré les répressions et malgré l'intervention américaine croissante, les révolutionnaires salvadoriens ont encore renforcé leur assise, montrant ainsi à leurs adversaires qu'ils représentent une force politique nationale avec laquelle il faudra compter. Par conséquent, le conflit en El Salvador ne sera pas résolu et, partant, une paix durable ne sera pas établie dans la région tant que l'intervention américaine n'aura pas cessé et tant que la force politique incarnée par le FMLN et le FDR n'aura pas participé aux affaires de l'Etat. Il serait donc souhaitable que le groupe des pays de Contadora exerce ses bons offices dans le dialogue

entre le Gouvernement d'El Salvador et le FMLN-FDR, en vue de parvenir à une solution politique négociée.

85. La solution au problème de l'Amérique centrale, de l'avis de ma délégation, ne peut pas et ne doit pas être militaire; elle doit être exclusivement politique. Car la recherche d'une victoire militaire est insensée et conduirait inévitablement les Etats-Unis vers un second Viet Nam. Alors, le peuple américain le permettrait-il ? D'ailleurs, le refus de la Chambre des représentants des Etats-Unis d'accorder des fonds à la CIA pour ses activités secrètes contre le Nicaragua montre bien que les représentants du peuple américain ne veulent pas la guerre et désapprouvent la politique de leur gouvernement dans cette région.

86. Dans le cadre de la recherche de la solution à la situation en Amérique centrale, la délégation de la République démocratique populaire lao se félicite de l'initiative du groupe des pays de Contadora.

87. Dans son intervention, à la 47^e séance, le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua a présenté les propositions de paix de son pays, consistant en quatre projets de traité, destinés à compléter et à renforcer le processus de Contadora. Ces propositions, raisonnables et réalistes, ont le plein soutien du Gouvernement de la République démocratique populaire lao.

88. Les Etats-Unis et les voisins du Nicaragua pensent que ce pays représente un danger pour leur sécurité. Par ces traités, le Nicaragua s'engagerait à ne pas porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à leur sécurité, cela sous la garantie des pays du groupe de Contadora. Ainsi, il n'y aurait plus d'équivoque possible. Ces propositions méritent d'être examinées très sérieusement par les pays intéressés, s'ils sont vraiment sincères et désirent vraiment la paix comme ils le prétendent.

89. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : La situation en Amérique centrale est arrivée à un stade où les répercussions d'un conflit local à l'origine inquiètent la communauté mondiale tout entière. Le Gouvernement hongrois attache une importance particulière à la position adoptée par le Mouvement des pays non alignés à l'égard de l'Amérique centrale car plusieurs pays appartenant à cette région sont aussi des membres actifs du Mouvement. Comme il est dit dans la Déclaration politique de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, l'Amérique centrale traverse

« une grave crise politique, sociale et économique, due essentiellement aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales, qui engendrent la pauvreté, l'inégalité et les souffrances, et qui sont aggravées par les interventions et les ingérences que les pays de la région ont dû subir depuis le siècle dernier » [A/38/132, annexe, sect. I, par. 134].

Le même document précise par ailleurs que la situation de crise que connaît l'Amérique centrale « a été aggravée par le renforcement de l'ingérence impérialiste dans les affaires intérieures des Etats de la région. » [*Ibid.*, par. 135.]

90. La délégation hongroise partage entièrement cette analyse de la situation en Amérique centrale par le Mouvement des pays non alignés. Les événements survenus depuis la tenue de la septième Conférence ont malheureusement apporté de nouvelles preuves à l'appui de la Déclaration politique de la Conférence de New Delhi.

91. Les participants à la Conférence de New Delhi ont appelé l'attention de la communauté internationale sur les actions clandestines ou ouvertes des forces impérialistes contre la Grenade. Le 25 octobre dernier, la Grenade a été envahie par les forces armées des Etats-Unis, avec

*Cité en anglais par l'orateur.

l'appui et la participation symbolique de certains Etats des Caraïbes. Cette invasion, condamnée par l'Assemblée générale à sa présente session [résolution 38/7], a contribué à aggraver encore la situation en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes.

92. Les participants à la Conférence ont dénoncé les menaces et les actes d'agression toujours plus fréquents contre le Nicaragua, et en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales. Ces deux derniers mois, les actes d'agression armée contre le Nicaragua se sont multipliés, causant la perte de nombreuses vies humaines et des dégâts matériels considérables. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont demandé instamment au Gouvernement des Etats-Unis de contribuer à la solution pacifique des problèmes de la région mais, au lieu d'adopter cette approche constructive, le Gouvernement américain a choisi de poursuivre l'escalade du conflit.

93. C'est virtuellement un état de guerre qui existe en Amérique centrale. Bien que la guerre n'ait pas été déclarée ouvertement, l'appui apporté par la CIA aux opérations clandestines contre le Nicaragua est de notoriété publique. Je me bornerai à mentionner quelques-uns des épisodes de la guerre contre le Nicaragua. Le 8 septembre 1983, l'aéroport international Sandino, à Managua, a été bombardé par un avion dont le pilote entretient d'étroites relations avec les autorités américaines ainsi qu'il est indiqué dans le document S/15986 du Conseil de sécurité³. Le 2 octobre, des commandos terroristes venus du territoire du Costa Rica ont fait sauter les réservoirs de carburant qui approvisionnent toute la région atlantique du Nicaragua. Le 19 octobre, un réservoir de carburant diesel a été détruit par des forces contre-révolutionnaires dans le port de Corinto. D'après certains communiqués de presse, les Etats-Unis ont établi, au Honduras, des camps d'entraînement pour mercenaires qui se livrent à ce genre d'actes de terrorisme contre le Nicaragua.

94. Ma délégation se demande comment quiconque peut revendiquer le droit de commettre de tels actes. On nous a dit que ces actes avaient pour but d'empêcher qu'un appui soit apporté aux forces antigouvernementales en El Salvador. Mais, si l'on veut mettre un terme à la guerre interne en El Salvador, il faut d'abord répondre à quelques questions fondamentales. Le conflit interne en El Salvador n'a pas éclaté à cause de facteurs extérieurs, mais en raison de l'existence de problèmes sociaux et économiques fondamentaux, en raison des inégalités dans la répartition de la richesse nationale, en raison de la misère dans laquelle vit une bonne partie de la population et du luxe que connaît une poignée de riches et, enfin, en raison de structures du pouvoir répressives dominées par des forces réactionnaires extrémistes. Ces maux sociaux ne sauraient être guéris par des interventions militaires étrangères ou par tout autre moyen imposé à un pays de l'extérieur. Ces problèmes sociaux ne peuvent être réglés que sur le plan interne, avec la participation active des peuples intéressés.

95. Ce que le monde extérieur peut et doit faire à cet égard, c'est s'abstenir de poursuivre des politiques et de se livrer à des actes préjudiciables aux intérêts de la région. Il doit agir conformément aux dispositions du droit international et de la Charte des Nations Unies. Aucune révision ou interprétation partisane de ces dispositions ne saurait être tolérée si l'on veut que la paix et la sécurité règnent en Amérique centrale et partout ailleurs.

96. La crise que traversent l'Amérique centrale et la région des Caraïbes représente sans aucun doute une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette crise ne peut être résolue que sur la base du respect des principes généraux qui devraient régir les activités des

Etats sur la scène internationale. A leur réunion tenue à Panama du 28 au 30 mai 1983, les Ministres des relations extérieures du groupe de Contadora ont ainsi esquissé ces principes fondamentaux qui sont : autodétermination et non-ingérence dans les affaires des autres Etats; respect de l'intégrité territoriale des autres Etats; obligation de ne pas permettre que le territoire d'un Etat soit utilisé pour lancer des actes d'agression contre d'autres Etats; règlement pacifique des différends et interdiction de la menace ou de l'emploi de la force comme moyens de résoudre les conflits.

97. Le Gouvernement du Nicaragua a accepté ces principes de base, de même que les initiatives de paix des Présidents de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela prises à Cancún le 17 juillet 1983. La Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [A/38/303] précise entre autres :

« L'établissement de conditions favorables à la paix dans cette région dépend, essentiellement, de l'attitude et de la volonté réelle d'établir le dialogue de la part des pays d'Amérique centrale, à qui il incombe au premier chef de déployer tous les efforts possibles pour mettre au point des accords qui assureront la coexistence pacifique. »

98. Le 19 juillet dernier, les dirigeants du FMLN, répondant à la Déclaration de Cancún, ont annoncé qu'ils acceptaient les initiatives de paix et qu'ils étaient prêts à prendre des mesures concrètes pour les mettre en œuvre. Il y a deux manières totalement opposées d'aborder la crise en Amérique centrale. L'une, constructive et pacifique, tient compte des intérêts véritables des peuples de la région et de ceux de la paix et de la sécurité en général. C'est la méthode préconisée par le groupe de Contadora depuis sa création et qu'ont acceptée tous les peuples épris de paix à travers le monde.

99. L'autre, agressive et militariste, consiste à rechercher une solution par la subversion et l'intervention armée, la guerre politique, diplomatique et économique. Cette dernière ne mène nulle part. Et comme le dit la Déclaration de Cancún : « L'emploi de la force ne résoud pas les tensions sous-jacentes, cela ne fait que les aggraver. »

100. Ma délégation, à l'instar de la vaste majorité des Etats Membres des Nations Unies, s'associe fermement à la recherche d'une solution pacifique à la crise que traverse l'Amérique centrale. Le peuple et le Gouvernement de la République populaire hongroise sont solidaires des peuples d'Amérique centrale dans la lutte qu'ils mènent pour établir une société fondée sur un ordre économique et social juste. Faisant écho aux peuples de la région, nous exigeons que soit mis fin à la longue histoire de l'intervention armée étrangère, afin que les peuples puissent exercer pleinement leur droit à l'autodétermination, à l'abri de toute ingérence extérieure.

101. M. ALATAS (Indonésie) [interprétation de l'anglais] : Durant l'année écoulée, l'évolution de la situation en Amérique centrale est devenue de plus en plus menaçante. Un climat de méfiance et de récriminations mutuelles et des hostilités de plus en plus fréquentes entre voisins caractérisent malheureusement la situation dans cette région du monde. En fait, au Conseil de sécurité, lors des réunions du Mouvement des pays non alignés et dans des réunions entre les Etats de la région, l'attention de la communauté internationale a été attirée à maintes reprises sur la montée des tensions et des conflits dans la région. Mais malgré les exhortations et l'inquiétude accrue exprimées en ces diverses instances, la situation a continué de se détériorer et représente maintenant une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

102. Bien que l'Indonésie soit très éloignée de l'Amérique centrale, mon gouvernement a suivi la détérioration de la situation dans la région avec une profonde inquiétude. Nous estimons que nous ne pouvons et ne devons imputer le blâme pour cette évolution uniquement à des facteurs extérieurs. Les causes des troubles et de l'instabilité constante en Amérique centrale sont nombreuses et résident tant dans des contradictions internes qui accompagnent le processus d'évolution vers la qualité d'Etat indépendant que dans des pressions extérieures, ouvertes ou occultes, d'ordre politique, économique ou militaire.

103. Comme peuvent l'attester plusieurs pays en développement et membres du mouvement non aligné, la lutte pour consolider l'indépendance politique et la souveraineté et pour assurer une véritable croissance économique et sociale est difficile et entraîne une instabilité, des troubles et des reculs temporaires. L'ingérence extérieure, par le biais de la déstabilisation politique, la coercition économique ou l'intervention flagrante, aggrave souvent cette lutte et entrave le processus pacifique de changement vers une justice économique et sociale accrue. La situation se complique davantage lorsque, comme c'est le cas dans la situation mondiale actuelle, l'affrontement des grandes puissances se superpose à une crise déjà explosive.

104. Telle est l'expérience historique de nombreux pays en développement dans d'autres régions du monde, y compris la mienne, et ce sont là, indéniablement, les facteurs qui ont suscité en Amérique centrale les troubles dont nous sommes encore témoins aujourd'hui.

105. Malgré les multiples problèmes auxquels l'Amérique centrale fait face, ma délégation est encouragée par le fait que la manière la plus rationnelle de rechercher une solution à ces problèmes a été dictée par les Etats de la région eux-mêmes. L'Indonésie se félicite de l'initiative des pays membres du groupe de Contadora et de leurs propositions qu'elle appuie, car non seulement elles sont complètes et équilibrées, mais traduisent également une prise de conscience aiguë des circonstances historiques uniques des Etats de la région.

106. Les solutions préconisées par le groupe de Contadora ont déjà obtenu une reconnaissance mondiale et jouissent d'un large appui au sein de notre Organisation, comme en témoigne la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité. Par cette résolution, le Conseil a placé sa confiance dans le groupe de Contadora en invitant les parties à coopérer pleinement avec lui. A cet égard, il est encourageant de noter, comme l'indique la note du Secrétaire général du 13 octobre 1983⁴ que tous les Etats d'Amérique centrale ont pris le ferme engagement de contribuer sincèrement à la recherche de solutions politiques mutuellement acceptables.

107. Depuis le début de l'initiative de Contadora, en janvier dernier, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela n'ont ménagé aucun effort et ont fait des progrès considérables pour amener tous les pays de l'Amérique centrale à accepter une manière commune de régler leurs divergences. Grâce à ces efforts, les cinq pays d'Amérique centrale ont accepté la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [ibid.] qui énonce des directives en vue des négociations, ainsi que des engagements précis en ce qui concerne la promotion de la réconciliation régionale. Très récemment, en septembre, à Panama, toutes les parties ont entériné le Document exposant les objectifs visés⁴ qui a été adopté par consensus et qui énonce les principes juridiques, politiques, de sécurité, économiques et sociaux sur lesquels doit reposer une solution. Il précise en outre les domaines de négociation et les mécanismes nécessaires à la coexistence pacifique dans la région.

108. Ma délégation estime que cette initiative extrêmement importante qui vise à régler des problèmes régionaux

par des méthodes régionales à l'abri des intérêts ou des desseins étrangers mérite un appui universel. Nous demandons donc à toutes les parties intéressées de faire plus que d'exprimer verbalement leur appui et de s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver le travail du groupe de Contadora et de rendre la réalisation de ses objectifs plus difficile.

109. Face aux problèmes, aux défis et à leurs manifestations concrètes en Amérique centrale, ma délégation pense que le progrès doit toujours reposer sur le respect scrupuleux des principes de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux du non-alignement, notamment ceux qui concernent la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats et l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force dans le règlement des différends. Ces principes ne peuvent être réalisés que par un dialogue éliminant les malentendus qui ont abouti à des frictions ou des conflits par le passé, et non par des affrontements stériles ou le recours aux armes. Pour sortir de l'impasse il faut négocier de bonne foi pour parvenir à un consensus qui facilite la réalisation des objectifs économiques et politiques des Etats de la région, conformément à leur propre choix et à leurs priorités.

110. Ma délégation partage la conviction du groupe de Contadora qu'un moyen efficace de désamorcer le conflit en Amérique centrale doit commencer par l'adoption de certaines mesures. Parmi ces mesures identifiées dans le Document exposant les objectifs visés, ma délégation tient à souligner la cessation de l'accumulation d'armements dans la région, l'élimination du trafic d'armes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, la réduction de la présence de conseillers militaires étrangers et d'autres éléments étrangers qui se livrent à des activités militaires et de sécurité. A notre avis, si ces mesures étaient prises, elles permettraient d'éviter une nouvelle détérioration de la situation et d'établir un climat de confiance mutuelle indispensable à la réalisation des autres objectifs.

111. L'Assemblée a l'occasion unique de reconnaître et d'appuyer un effort historique en vue de surmonter des problèmes régionaux par des initiatives régionales. Nous espérons sincèrement que ce précédent qui servira d'exemple sera justifié devant les peuples de l'Amérique centrale et constituera une lueur d'espoir pour de nombreuses autres régions troublées du monde.

112. M. de PINIÉS (Espagne) [interprétation de l'espagnol]: Monsieur le Président, je suis très heureux d'intervenir à cette tribune sous votre présidence et j'espère que vous conduirez à bonne fin nos travaux.

113. Le Gouvernement espagnol a suivi avec une inquiétude croissante la crise de l'Amérique centrale. Depuis le début, les autorités espagnoles ont maintenu de nombreux contacts, des contacts étroits, avec les pays de la zone et ont accordé leur plein appui à toutes les initiatives tendant à créer un cadre régional de coexistence pacifique et de coopération. Dans cette même instance des Nations Unies, mon gouvernement a récemment exposé au Conseil de sécurité le point de vue de l'Espagne au sujet des causes du conflit et des conditions nécessaires pour le résoudre⁵.

114. Aujourd'hui, au moment où se déroule ce débat de l'Assemblée générale, la situation en Amérique centrale continue d'être alarmante. Si la tension dans la zone ne cesse de s'accroître malgré les grands efforts tentés en ce moment pour négocier et la volonté de compromis exprimée par les pays intéressés, l'Amérique centrale risque de se voir acculée à un conflit ouvert aux conséquences imprévisibles. C'est à nous tous que revient la responsabilité de l'éviter.

115. Ma délégation juge opportun de souligner une fois de plus qu'il faut placer le problème dans son véritable contexte. Les causes de la crise centraméricaine, comme le Gouvernement espagnol l'a indiqué à plusieurs reprises, procèdent en fin de compte des profondes inégalités économiques et sociales et des problèmes structurels des pays de la zone. Ces facteurs, exacerbés par la crise économique qui touche avec une intensité particulière toute l'Amérique latine, ont empêché les aspirations sociales et politiques des peuples de la région de se réaliser. Ce n'est qu'en corrigeant les inégalités et en résolvant ces problèmes que l'on pourra établir les bases d'une coexistence pacifique et d'une coopération étroite entre les pays de la zone. En aucun cas, la solution ne pourra être imposée de l'extérieur par la force, en violation des principes du droit international consacré dans la Charte des Nations Unies.

116. Ma délégation voudrait souligner une fois de plus la position de principe de mon gouvernement qui est contre l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et qui s'oppose radicalement à la menace et à l'emploi de la force dans les relations internationales, ce qui est en opposition avec les principes de la Charte. Pour respecter ces principes, le Gouvernement espagnol a désapprouvé la dernière intervention militaire à la Grenade et pense qu'il est urgent que les forces étrangères s'en retirent et que soient rétablies des conditions qui permettront au peuple de la Grenade de décider librement de son avenir.

117. C'est pourquoi mon gouvernement pense également que toute tentative de solution militaire en Amérique centrale, outre qu'elle ferait bon marché de la nature véritable de la crise et serait en soi un facteur supplémentaire de déstabilisation, constituerait une grave menace pour la paix dans la zone et empêcherait la détente nécessaire entre les pays qui, tant par leur situation géographique que par leur histoire, sont plus que des voisins, sont des frères.

118. Personne dans ces conditions ne doit se leurrer. Il n'existe aucune alternative à une politique d'engagement exprimée par un dialogue sérieux et une négociation sur les problèmes les plus graves. Le fait que plusieurs gouvernements et parties intéressées admettent déjà que les problèmes de fond doivent être résolus à la table des négociations est, en soi, un signe d'espoir, une lueur sur une scène bien sombre.

119. De toutes les initiatives de paix proposées à plusieurs reprises, seule celle présentée par ce qu'on appelle le groupe de Contadora a aujourd'hui, de l'avis du Gouvernement espagnol, de véritables chances de succès. Mon gouvernement, par une déclaration du Conseil des ministres, a pleinement appuyé le 20 avril dernier les initiatives de ce groupe. De même, le 17 juillet, mon gouvernement a apporté son appui à la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [*ibid.*] dans laquelle l'esprit de ce groupe est évoqué et la collaboration de la communauté internationale est demandée pour parvenir à des solutions par des moyens pacifiques. Il y a quelques jours à peine, dans la déclaration qu'il a faite à la 12^e séance, au cours du débat général, le Ministre espagnol des affaires étrangères a réaffirmé, une fois de plus, l'appui du Gouvernement espagnol à l'initiative de Contadora.

120. En septembre dernier, la Colombie, le Mexique, le Panama et le Venezuela, avec cinq pays d'Amérique centrale, ont adopté le Document exposant les objectifs visés⁴ qui tendait à harmoniser la Déclaration de Cancún, les propositions du Nicaragua et celles des autres gouvernements d'Amérique centrale. Reconnaisant que les structures économiques, sociales et politiques injustes constituent un facteur d'exacerbation des conflits en Amérique centrale et reconnaissant le besoin impérieux

de mettre fin aux tensions, le Document traite du problème de la course aux armements sous toutes ses formes. Il propose en outre des négociations entre les gouvernements et les parties intéressées au conflit et l'établissement de systèmes véritablement démocratiques comportant des garanties au sujet de l'organisation d'élections libres et de l'exercice des droits de l'homme. Enfin, il prévoit l'élimination des activités terroristes, l'interdiction d'opérations de déstabilisation contre d'autres pays, la coopération économique régionale et la conclusion de traités bilatéraux ou multilatéraux entre les pays de la zone.

121. Le Gouvernement espagnol voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer son plein appui au processus de Contadora et au Document exposant les objectifs visés en tant que moyens les plus appropriés pour parvenir à une solution véritablement centraméricaine des problèmes d'Amérique centrale, évitant ainsi que ces problèmes ne se trouvent situés dans l'affrontement Est-Ouest.

122. De ce point de vue, la délégation espagnole souhaite que ce débat se termine par l'adoption d'une résolution dans laquelle l'Assemblée générale appuierait sans réserve les initiatives de paix du groupe de Contadora, renforçant ainsi un processus qui, et nous ne cesserons jamais de le répéter, nous semble être le seul véritablement capable de conduire à une solution pacifique.

123. Tout le monde doit se sentir concerné par cet effort de paix. Son succès dépend non seulement de l'établissement d'un cadre de coexistence et de coopération pour les pays d'Amérique centrale, mais également de la disparition d'un des plus grands foyers de tension internationale.

124. M. PAPAJOJGI (Albanie) [*interprétation de l'espagnol*]: C'est avec raison que l'Assemblée générale a décidé de traiter, au cours de cette session, de la situation en Amérique centrale qui représente une grave menace non seulement pour la paix et la sécurité de cette région mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. La situation est très tendue et les Etats épris de paix et de liberté et l'opinion publique progressiste ne peuvent se taire devant des situations comme celle-ci qui peuvent entraîner des conséquences graves pour l'avenir des peuples.

125. Aujourd'hui la situation en Amérique centrale, comme dans d'autres régions du monde, a changé. Ce changement est, avant tout, une conséquence de la lutte révolutionnaire et de libération des peuples, lutte qui s'intensifie de jour en jour et qui a prouvé que l'on peut vaincre ses ennemis et sortir victorieux. Un témoignage vivant en est la révolution au Nicaragua qui a renversé un des régimes les plus réactionnaires, celui de Somoza; un autre témoignage est la révolution en El Salvador, etc.

126. La victoire du peuple du Nicaragua a été un rude coup pour l'impérialisme américain et une inspiration pour la lutte des peuples de la région qui voient dans cet impérialisme, dans sa politique agressive et rapace, son ennemi juré et féroce, le soutien des régimes oppresseurs et antipopulaires où qu'ils se trouvent.

127. L'impérialisme américain ne peut se satisfaire d'événements qui vont à l'encontre de ses intérêts, c'est pourquoi il a accordé son soutien aux bandes somozistes pour les aider à entreprendre des attaques directes contre le Nicaragua. Mais l'intervention de l'impérialisme s'est heurtée à la résistance résolue du peuple courageux du Nicaragua qui a fait échouer ses plans. C'est pourquoi Washington a augmenté ses pressions et son chantage contre ce pays. Il a créé un blocus économique et militaire brutal, organisé des manœuvres militaires prolongées avec la participation de milliers de marines et de navires de guerre américains qui sillonnent la mer le long des côtes

du Nicaragua. Mais rien ne peut ébranler la détermination du peuple du Nicaragua de défendre les victoires acquises au prix d'effusions de sang et de sacrifices.

128. Les Etats-Unis s'efforcent de préserver à tout prix leurs privilèges en Amérique centrale, leur système de pillage et d'exploitation. C'est pour cette raison qu'ils ne s'accommoderont jamais des changements qui affectent leurs intérêts. L'exemple le plus récent en est l'agression barbare que les impérialistes américains ont lancée contre le petit pays de la Grenade. Cette agression est une manifestation ouverte de la politique de la canonnière, une démonstration de force et une menace directe contre le Nicaragua et les autres pays qui n'acceptent pas les ordres des Etats-Unis et qui s'élèvent contre ce pays.

129. Les peuples d'Amérique centrale et d'Amérique latine font face non seulement à des pressions et à des attaques directes de l'impérialisme américain mais aussi aux intrigues du social-impérialisme soviétique qui, sous prétexte d'anti-impérialisme, essaie d'utiliser l'antagonisme de ces peuples contre les Etats-Unis pour ouvrir la voie à sa pénétration.

130. La politique de pressions, de menaces, d'ingérence et d'agression des superpuissances en Amérique centrale et dans d'autres régions du monde, à la Grenade ou au Liban, au Nicaragua, en Afghanistan ou au Tchad, est une preuve de rivalité pour la domination et l'hégémonie qui apportent souffrance et malheur aux peuples.

131. La République populaire socialiste d'Albanie s'est opposée et s'oppose énergiquement à la politique d'agression et d'expansion de l'impérialisme américain, du social-impérialisme soviétique et des autres puissances impérialistes, à leurs ingérences dans les affaires intérieures des autres pays, sous quelque prétexte que ce soit.

132. Le peuple et le Gouvernement albanais ont appuyé et appuient de manière résolue la lutte du peuple du Nicaragua et ont salué sa victoire. Ils appuient le droit du peuple du Nicaragua à vivre libre et indépendant dans son pays, la lutte du peuple d'El Salvador et des autres peuples d'Amérique centrale et de toute l'Amérique latine qui exigent que l'on mette fin aux ingérences brutales de l'impérialisme américain.

133. M. WASIUDDIN (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Pour la première fois, l'Assemblée générale examine la question intitulée : « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix ». Le Conseil de sécurité a toutefois discuté de la question en de précédentes occasions et, en mai dernier, il a adopté à l'unanimité la résolution 530 (1983) relative à la question.

134. Nous avons eu le privilège d'entendre les déclarations des représentants qui ont participé au débat du Conseil. De même, au cours du débat actuel, nous avons écouté avec beaucoup d'attention les déclarations des représentants des pays directement intéressés ainsi que celles des représentants d'autres pays qui sont profondément intéressés par ce qui se passe dans la région. Il est un fait indiscutable, c'est que la situation dans la région demeure très préoccupante et qu'une détérioration ultérieure pourrait entraîner un conflit beaucoup plus large dans la région. Un certain nombre d'orateurs, qui ont longuement parlé de la situation en Amérique centrale, ont exprimé une profonde inquiétude à l'égard de la situation actuelle à l'intérieur et sur la frontière nord du Nicaragua et du danger d'un affrontement militaire entre le Honduras et le Nicaragua. On estime, à l'unanimité, que tout déclenchement d'hostilités pourrait aggraver la situation de crise qui existe actuellement en Amérique centrale.

135. Un certain nombre de représentants ayant déjà parlé de façon détaillée des événements dans la région, je me bornerai donc à souligner la nécessité d'un débat constructif conduisant au dialogue, à la compréhension et à la réconciliation. Par conséquent, nos délibérations ne devraient en aucun cas attiser les passions, accroître la méfiance ou engendrer des récriminations mutuelles. Il est encourageant de constater que les parties directement concernées dans la situation de crise actuelle ont réaffirmé leur désir de s'engager dans un dialogue constructif afin de trouver un règlement négocié de leurs divergences.

136. Il est bon de mentionner ici que la résolution du Conseil de sécurité sur la question a rappelé les principes pertinents de la Charte des Nations Unies, en particulier l'obligation des Etats de régler leurs différends uniquement par des moyens pacifiques, de ne pas avoir recours à la menace ou à l'utilisation de la force, de respecter l'autodétermination des peuples et l'indépendance souveraine des Etats. L'histoire a prouvé sans l'ombre d'un doute que la paix et la stabilité dans une région quelle qu'elle soit doivent être fondées uniquement sur des aspirations communes et l'accommodement mutuel.

137. La délégation du Bangladesh pense qu'il ne faut pas permettre que la situation en Amérique centrale se détériore davantage car cela pourrait entraîner un conflit plus large ayant de graves incidences pour la paix et la sécurité internationales. Nous sommes également fermement convaincus que les efforts régionaux ont une meilleure chance d'aboutir pour la simple raison que les pays de la région, compte tenu de leur position, ont une meilleure appréciation de l'ensemble de la situation.

138. C'est dans ce contexte que ma délégation s'est félicitée des efforts opportuns du groupe de Contadora, composé de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, visant à promouvoir la paix dans la région par le biais du dialogue. Les membres du groupe ont, à maintes reprises, demandé le respect scrupuleux des principes devant régir les relations entre les Etats de la région : l'autodétermination, la non-ingérence dans les affaires des autres Etats, l'obligation de refuser que le territoire d'un Etat soit utilisé pour commettre des actes d'agression contre d'autres Etats, le règlement pacifique des différends et l'interdiction de recourir à la force ou à la menace de la force pour résoudre les conflits.

M. Bwakira (Burundi), vice-président, prend la présidence.

139. Ma délégation se réjouit notamment de voir que le Conseil de sécurité a accordé son plein appui aux efforts du groupe de Contadora. Nous espérons et nous croyons que les pays intéressés coopéreront pleinement avec le groupe, par le biais d'un dialogue honnête et constructif, afin de résoudre de manière pacifique leurs différends. Le Bangladesh entretient des relations amicales et cordiales avec les pays de la région et il est convaincu qu'ils surmonteront les difficultés actuelles grâce à une bonne volonté mutuelle et un esprit de modération.

140. M. DE LA BARRE DE NANTEUIL (France) : La région d'Amérique centrale, zone de tensions persistantes et de conflits, est un sujet de préoccupation pour la communauté internationale.

141. Les pays les plus directement concernés par la détérioration de la situation dans cette zone ont proposé qu'une solution aux problèmes posés soit recherchée dans le cadre régional. Cette initiative, qui est à mettre à l'actif des quatre pays du groupe de Contadora, doit recevoir le plus large soutien. La France, pour sa part, apporte son entier appui aux efforts de ce groupe dont l'action, au niveau régional, constitue le cadre le plus adapté à une négociation pacifique.

142. Le Conseil de sécurité, saisi en mai 1983, a souhaité à l'unanimité dans sa résolution 530 (1983) que le groupe de Contadora poursuive ses efforts en vue de trouver des solutions aux problèmes de la région et il a lancé un appel pressant aux Etats intéressés pour qu'ils coopèrent pleinement avec lui de manière à résoudre leurs différends.

143. Depuis lors, et grâce à l'action de ce groupe de pays, des progrès ont été enregistrés sur la voie d'un règlement pacifique des problèmes d'Amérique centrale. A la suite de la Déclaration de Cancún du 17 juillet dernier [ibid.], les Ministres des relations extérieures de Contadora et les cinq pays centraméricains ont adopté un document sur les objectifs visés⁴. La France se félicite de ces résultats et souhaite que le processus mis en œuvre aboutisse rapidement à des résultats concrets. A cet égard, elle demande à toutes les parties au conflit de faire un effort supplémentaire pour aider le groupe de Contadora à mettre en œuvre les éléments contenus dans le document exposant les objectifs.

144. La France souhaite que tous les pays de la région puissent vivre dans la paix et la sécurité, à l'abri d'ingérences extérieures ou de tentatives de déstabilisation. Elle soutient leur droit légitime à l'indépendance et à la souveraineté, ainsi qu'à la libre détermination de leur forme de gouvernement et de leur avenir dans le respect du pluralisme démocratique.

145. M. ZARIF (Afghanistan) [interprétation de l'anglais]: L'Assemblée examine actuellement une situation qui depuis des années constitue une source de grave préoccupation. Comme d'autres foyers de tension du monde, la situation en Amérique centrale est une autre manifestation de la politique des impérialistes qui ont recours à la force et à l'intervention contre d'autres pays. Cette politique, qui vise à prévenir dans la région des soulèvements sociaux inévitables découlant des régimes séculaires dictatoriaux qui recourent à l'exploitation et à la répression et assujettissent les nations indépendantes, a mené l'ensemble de la région tout près des hostilités et d'un affrontement total.

146. Les peuples d'Amérique centrale, qui comme d'autres peuples du monde, aspirent depuis longtemps à la démocratie, à l'indépendance nationale, à la justice sociale et au progrès économique, ont décidé de se débarrasser des régimes impérialistes, brutaux et oppresseurs que leur imposent les Etats-Unis par leur intervention directe.

147. Tout au long de ces années, l'impérialisme s'est efforcé désespérément d'attribuer à des facteurs étrangers et extérieurs la création de mouvements authentiques de libération nationale en Amérique centrale. Toutefois, les faits ont prouvé, sans l'ombre d'un doute, que la lutte des peuples de l'Amérique centrale est le résultat de systèmes injustes et exploités et une conséquence naturelle et logique des contradictions d'intérêts entre les classes sociales de ces nations. Toutes les accusations d'« ingérence », de « subversion », d'« exportation de la révolution », etc., lancées par les agresseurs des Etats-Unis contre les pays progressistes de la région et d'autres pays très éloignés n'ont donc pas la moindre validité.

148. Ces dernières années, lorsque la lutte révolutionnaire des peuples d'Amérique centrale a pris de l'ampleur, les impérialistes ont intensifié leurs tentatives visant à éliminer ces mouvements et à laisser le pouvoir entre les mains des régimes fantoches de ces pays. Le recours constant à l'ingérence ouverte, à la menace ou à l'emploi de la force est devenu le trait marquant de la politique des Etats-Unis. D'énormes quantités de matériel militaire ont été déversées entre les mains sanglantes des dictateurs barbares qui se sont livrés à l'assassinat de milliers de civils et ont perpétré des actes de provocation et d'intimidation contre les pays pacifiques voisins.

149. La forme la plus criante de cette politique se manifeste contre le Nicaragua révolutionnaire. Le peuple du Nicaragua, qui a brisé les entraves d'un demi-siècle de dictature somoziste, a immédiatement été condamné par Washington. Les milieux impérialistes des Etats-Unis qui, à trois reprises, *manu militari*, ont envahi le Nicaragua — en 1856, 1912, 1926 — ont entrepris une nouvelle stratégie consistant à organiser, entraîner et armer des contre-révolutionnaires somozistes et à les envoyer au Nicaragua à partir des territoires des Etats voisins afin d'y semer la subversion et de déstabiliser la jeune révolution de ce pays.

150. Selon le représentant californien Ronald V. Dellums, les Etats-Unis ont organisé des camps d'entraînement contre-révolutionnaires dans six Etats au moins où nombre de mercenaires contre-révolutionnaires subissent un entraînement intensif les préparant à la guérilla. Les Etats-Unis n'ont guère fait d'efforts pour dissimuler leurs desseins sinistres et odieux contre le Nicaragua. Les débats quant à l'allocation de fonds pour financer les opérations clandestines contre le Nicaragua ont levé le secret sur l'intervention institutionnalisée des Etats-Unis visant à saper et, en fin de compte, à renverser l'ordre révolutionnaire au Nicaragua. Il y a six jours à peine, une loi a été adoptée par le Sénat des Etats-Unis autorisant un crédit de 19 millions de dollars pour le financement d'opérations pas tellement secrètes au Nicaragua. Dans une vaine tentative pour justifier cette mesure, le sénateur Malcolm Wallop, qui a fait adopter cette loi, a déclaré devant le Sénat que « l'action clandestine est et a toujours été un instrument de la politique étrangère et doit le rester ».

151. On constate avec surprise que l'autorité suprême des Etats-Unis estime qu'il est de son droit de se livrer à des activités clandestines illégales contre d'autres pays. Lors d'une récente conférence de presse, le président Reagan a déclaré : « Depuis que les gouvernements existent, les activités clandestines ont cours. » Il a poursuivi : « Je pense qu'un pays a le droit de recourir à des activités clandestines lorsqu'il estime que c'est le meilleur moyen de servir ses propres intérêts. »

152. Alors qu'ils accusent de manière éhontée les forces révolutionnaires d'Amérique centrale d'être parvenues au pouvoir par la force, les maîtres de la Maison-Blanche arment jusqu'aux dents les contre-révolutionnaires nicaraguayens pour qu'ils mènent une guerre d'usure contre le peuple libéré du Nicaragua.

153. L'argument faux et dénué de tout fondement selon lequel cette guerre non déclarée contre le Nicaragua vise à obliger le Gouvernement nicaraguayen à entamer des négociations politiques avec ses voisins ne peut tromper que les milieux agressifs des Etats-Unis et leurs complices.

154. L'affirmation selon laquelle le Nicaragua devrait être contraint à un règlement diplomatique a été démentie par des hauts fonctionnaires des Etats-Unis et notamment par le Secrétaire adjoint à la défense, Fred C. Ikle, qui a reconnu que le gouvernement Reagan cherchait une victoire militaire en Amérique centrale et non pas un accord négocié.

155. Alors que les Etats-Unis s'efforcent de semer des obstacles sur la voie d'un règlement pacifique, le Gouvernement du Nicaragua a appuyé sans réserve les propositions des quatre pays membres du groupe de Contadora. Il a même fait un pas de plus en soumettant lui-même une proposition de paix en six points que les Etats-Unis ont choisi d'ignorer.

156. Les Etats-Unis ont également allégué que la pression militaire contre le Nicaragua obligerait ce pays à mettre un terme aux envois d'armes, par son intermédiaire, aux mouvements de libération dans d'autres pays

voisins. Le Secrétaire d'Etat américain, M. George P. Shultz, dans une lettre adressée au Président de la Chambre des représentants, M. O'Neill, déclarait que : « Les attaques de guérilla appuyées par les Etats-Unis peuvent conduire le Gouvernement sandiniste à reconsidérer son intervention insidieuse dans la région. »

157. Quant à la prétention de faire cesser je ne sais quelle aide du Nicaragua aux mouvements de libération des pays d'Amérique centrale, le Gouvernement des Etats-Unis n'a même pas été en mesure jusqu'ici d'apporter la moindre preuve de cette aide. Dans ces conditions, les efforts de la machine de propagande des Etats-Unis n'ont réussi à convaincre personne.

158. Avec la plus grande hypocrisie et en toute démagogie, les Etats-Unis affirment que leur action vise à rétablir la démocratie et les droits de l'homme dans ce pays et à préserver lesdits droits dans les autres pays de la région. Une telle affirmation ne peut que prêter à rire. N'est-ce pas en effet les Etats-Unis eux-mêmes qui, pendant plus d'un demi-siècle, ont maintenu au pouvoir le régime sanglant de Somoza au Nicaragua, régime qui non seulement ne respectait pas la démocratie mais était un symbole évident de répression et de violation des droits de l'homme dans le monde ? Aujourd'hui que le peuple du Nicaragua a secoué le joug de la domination impérialiste et de la dictature militaire, les Etats-Unis clament à cor et à cri qu'ils sont en faveur de la démocratie et des droits de l'homme dans ce pays.

159. N'est-il pas vrai que ce sont les régimes fantoches d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras qui, s'appuyant pleinement sur l'aide politique, financière et militaire de leurs patrons aux Etats-Unis, ont terrorisé les peuples sans défense de ces pays en utilisant des escadrons de la mort et des gangsters militaires ?

160. Il est évident que les Etats-Unis ne souhaitent pas le moins du monde un règlement pacifique dans la région. De même, leur souci hypocrite de faire triompher la démocratie et les droits de l'homme ne peut tromper la communauté internationale. En armant les dictateurs dans les pays voisins et en établissant de gigantesques bases militaires sur les frontières nicaraguayennes, en organisant des manœuvres à proximité de son territoire, en encerclant ce pays par d'énormes forces navales et en utilisant un chantage politique et économique, les Etats-Unis appliquent un plan visant à intimider et à faire plier le peuple nicaraguayen qui a courageusement défendu son indépendance au prix de lourds sacrifices.

161. Je voudrais citer un extrait d'une étude réalisée par sept journalistes du magazine *Newsweek* et publiée le 10 octobre dernier :

« La [CIA] a lancé une campagne massive d'espionnage, d'attaques aériennes, de propagande et d'appui à une « guerre clandestine » aujourd'hui notoire contre le régime sandiniste de gauche au Nicaragua. Les « capes et les épées » sont sorties de l'ombre au quartier général de la CIA à Langley, Virginie... »

L'étude poursuit :

« Pour mener à bien l'une des missions les plus clandestines de la CIA, les agents secrets dépensent environ 80 millions de dollars pour lancer une guerre d'envergure contre le régime du Nicaragua — aidant le recrutement de quelque 10 000 soldats sur le terrain, conduisant des attaques aériennes et des raids d'espionnage contre des installations au Nicaragua et dirigeant nombre d'activités de propagande visant à déstabiliser les Sandinistes. Tout cela est coordonné, à partir des centres opérationnels des Etats-Unis, au Honduras, au Costa Rica et en El Salvador. »

L'adjoint au chef de la mission des Etats-Unis en El Salvador, Kenneth Bleakley, a déclaré : « Notre position s'appuie sur le fait que nous ne reconnaissons même pas que la CIA participe à des opérations en El Salvador. »

Le magazine constate :

« Mais plusieurs fonctionnaires subalternes du Département d'Etat ayant une certaine expérience du pays affirment que les opérations de la CIA vont bien au-delà de l'aide nicaraguayenne apportée aux opérations concernant El Salvador lui-même — appui clandestin aux petits partis politiques du pays et au processus électoral et « campagne de propagande et de désinformation » dans la presse salvadorienne visant à « convaincre la population civile que les guérilleros, et non pas les militaires, sont les véritables méchants. »

162. A la longue et honteuse liste d'actes d'interférence, de subversion, d'interventions et d'agressions militaires directes perpétrés par ces bandits et ces criminels internationaux — je parle ici de l'impérialisme américain —, il faut encore ajouter une autre agression flagrante commise contre une nation très petite et militairement faible, la Grenade.

163. Cet acte odieux de piraterie internationale perpétré en violation arrogante de toutes les normes du droit a suscité immédiatement la ferme condamnation et l'indignation de la communauté mondiale. Les Etats-Unis n'ont laissé nulle place — même à ceux qui nourrissent encore des illusions quant à la politique américaine — pour douter qu'ils ne se sentent nullement liés par aucun principe de comportement international.

164. Nous réaffirmons notre vive condamnation de cet acte illégal des Etats-Unis et nous nous associons à l'appel de la majorité écrasante des nations pour que les Etats-Unis retirent immédiatement de ce pays leurs forces agressives d'occupation.

165. Les événements menaçants survenus récemment en Amérique centrale et aux Caraïbes ont provoqué une légitime inquiétude dans d'autres petits pays indépendants de la région. Les pressions économiques et militaires contre les pays frères du Suriname et du Guyana se sont accrues. Conformément au mode de conduite des Etats-Unis, ces pressions constituent les premières étapes vers une intervention et une agression plus directes.

166. Tout en exprimant notre pleine solidarité aux peuples et aux Gouvernements du Guyana et du Suriname, ainsi qu'aux autres pays indépendants de la région, nous mettons en garde contre de nouvelles aventures impérialistes et agressives dans cette région.

167. Notre soutien le plus entier et notre solidarité avec le peuple et le Gouvernement héroïques de Cuba deviennent plus fermes encore devant les menaces américaines à leur sécurité et à leur indépendance. Nous saluons la lutte courageuse qu'ils ont menée au cours des 25 ans de leur révolution pour préserver leur liberté et maintenir leurs principes internationalistes face à un ennemi d'une force écrasante.

168. Pour conclure, permettez-moi de citer une partie de la déclaration que le Ministre des affaires étrangères de mon pays a prononcée, le 6 octobre dernier, au cours du débat général. Il a dit notamment ceci :

« La situation en Amérique centrale est devenue une source de préoccupation croissante, non seulement pour les peuples de la région, mais également pour la communauté internationale tout entière. Il est indéniable que la cause principale de la tension et des hostilités dans cette région est la politique interventionniste et agressive des Etats-Unis.

« ...

« Nous réitérons notre appui à l'initiative des Etats membres du groupe de Contadora en vue de trouver une solution amiable et pacifique à la situation actuelle en Amérique centrale. » [21^e séance, par. 101 et 105.]

Et j'ajouterais, et maintenant dans les Caraïbes.

169. M. FOUNGUI (Congo) : La situation en Amérique centrale s'est rapidement dégradée au point de figurer désormais en bonne place sur la liste, hélas trop longue, des points névralgiques du monde. Ce palmarès peu enviable résulte avant tout d'une double méprise, à la fois interne et externe.

170. Il y a eu méprise interne lorsque, au lieu de la recherche d'un dialogue constructif pouvant déclencher le processus d'une action dynamique qui eût pu « déseclaver » des secteurs entiers de la société, certains pouvoirs oligarchiques en Amérique centrale, tel celui de Somoza, ont cru longtemps devoir fonder leurs principes de gestion de la société sur un immobilisme anachronique, une corruption éhontée et le mépris affiché des aspirations les plus élémentaires de leur peuple.

171. Une fois mis en mouvement, comme au Nicaragua, des mécanismes propices à l'élaboration de solutions nouvelles, l'on aurait pu s'attendre à des résultats autres que l'instauration d'une autre méprise due avant tout à l'attitude haineuse des voisins, aux pressions et à l'intervention étrangères.

172. A la méfiance des régimes réactionnaires craignant la juste colère de leur peuple est venue en effet s'adjoindre l'hostilité ouverte de certains voisins qui n'hésitent plus à recourir à l'agression caractérisée, au mépris des principes fondamentaux du droit international, singulièrement du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence et du non-usage de la force dans les relations avec les autres Etats en tant que moyens de régler les différends.

173. L'Amérique centrale faisant partie intégrante de ce sous-ensemble géographique et culturel qui s'appelle l'Amérique latine et qui inclut la partie sud de cet hémisphère, de même que la zone des Caraïbes, il est difficile de ne pas envisager dans leur intégralité les problèmes de cette région, de quelque côté que l'on entreprenne de les aborder.

174. L'un des motifs de controverse mis en lumière, à cet égard, par l'invasion de la Grenade intervenue le 25 octobre dernier, invasion que mon pays a condamnée comme une atteinte grave et injustifiée aux normes du droit international, c'est l'hypothèse d'un conflit aux dimensions planétaires entre ce qu'on a désigné comme étant la « démocratie » opposée à l'autre système que l'on qualifie de « totalitaire ».

175. La délégation congolaise n'est pas de celles qui aiment à se prévaloir de définitions scolastiques de notions telles que la démocratie. Un tel exercice est vain, non seulement au regard de la substance réelle des besoins et des aspirations de la grande majorité des peuples, mais surtout au regard du sort fait à cette pauvre démocratie par ceux-là mêmes qui en sont les principaux croisés.

176. La démocratie ne saurait se mesurer à la seule faculté offerte aux oligarchies sans scrupules de se constituer en syndicats, soumis aux ordres des intérêts étrangers. Il n'y a certainement pas plus de démocratie dans des sociétés où le pouvoir de l'argent est roi que dans celles où n'importe quel autre critère abusif détermine le sort des individus. S'il faut donner des attributs à la démocratie, ceux-ci signifient pour nous le droit de tous et de chacun à la santé, à l'éducation, au développement et à la liberté. Quel contenu donner à la démocratie lorsque ses avocats les plus passionnés sont ceux-là mêmes qui appuient sans vergogne les régimes colonialistes et

racistes qui violent impunément le droit sacré des peuples à disposer d'eux-mêmes et à choisir librement leur propre destin ?

177. Les textes pertinents sur lesquels repose notre Organisation prescrivent à tous ses Membres de s'abstenir de recourir à toute entrave ou atteinte au plein exercice par un peuple ou un Etat de sa liberté, à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre Etat dans le but d'infléchir sa politique ou d'obtenir de lui des concessions de quelque nature que ce soit. Un tel comportement, à l'évidence, constitue un recul par rapport aux idéaux de la Charte de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instruments pertinents tels que la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats [résolution 2625 (XXV)] de 1970, ou encore la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [résolution 36/103, annexe], de 1981.

178. Le déni que comporte en soi une transgression de ces règles ne laisse pas seulement d'inquiéter en raison du retour que l'on observe à la loi de la force brutale, mais surtout parce que cet usage immodéré de la force s'exerce quasi exclusivement sur des Etats petits et sans défense.

179. Il est réconfortant de noter que le Mouvement des pays non alignés n'a pas failli à son devoir de vigilance. Dans ses trois plus importantes assises tenues cette année, il a indiqué quels étaient les dangers actuellement encourus par les pays de l'Amérique latine, et singulièrement ceux de l'Amérique centrale, et mis en garde les forces qui étaient les plus enclines à perturber la paix et la sécurité internationales dans la région.

180. Ainsi, à Managua, en janvier dernier, lors d'une session ministérielle extraordinaire exclusivement consacrée à l'Amérique centrale, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés a indiqué combien il était important pour les peuples et les Etats de la région de renforcer leur unité pour mieux faire face aux défis que leur impose l'impérialisme des puissances extérieures à la région.

181. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à New Delhi du 7 au 12 mars 1983, a réitéré ce souhait en saluant l'idée de faire de l'Amérique centrale et des Caraïbes une zone de paix.

182. Enfin, plus récemment, lors de leur réunion tenue à New York du 4 au 7 octobre dernier, les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés à la trente-huitième session de l'Assemblée générale ont lancé un véritable cri d'alarme devant les menaces de plus en plus précises et sans cesse répétées dont étaient victimes certains Etats, en particulier le Nicaragua et la Grenade, au mépris du droit de chaque peuple de suivre sa propre expérience et de se choisir son propre système politique socio-économique.

183. A l'heure où nous sommes, des menaces d'une gravité extrême se profilent encore à l'horizon de certains pays d'Amérique centrale. Si ces menaces n'avaient qu'une origine interne, ma délégation ne douterait pas un instant de la capacité des peuples et pays de la région de les résoudre eux-mêmes suivant leur propre voie et leurs propres intérêts.

184. Le groupe de Contadora, dont le Mexique, la Colombie, le Panama et le Venezuela sont d'intrépides animateurs, fait preuve depuis de longs mois déjà de qualités qui nous semblent parfaitement convenir au style et à la méthode que devraient adopter les uns et les autres pour parvenir au règlement des différends et à l'apaisement des tensions dans la région.

185. C'est pour rendre un hommage mérité à ces efforts que le Ministre congolais des affaires étrangères déclarait ici même, le 10 octobre dernier, au cours du débat général :

« La démarche et les efforts entrepris par le groupe de Contadora, preuve éloquente de la capacité des pays de la région à résoudre eux-mêmes leurs différends par le dialogue et la négociation, sont, à nos yeux, le témoignage d'une fidélité aux principes essentiels du droit international, impliquant le respect mutuel, la non-ingérence et le non-emploi de la force.

« Le Congo souhaite voir ces principes prévaloir dans le règlement de la question des îles Malouines, le démantèlement du blocus dont est victime Cuba et la cessation des pressions exercées contre le Nicaragua, la Grenade et le Suriname. » [25^e séance, par. 28 et 29.]

186. A présent que certaines de ces menaces sont passées de leur état virtuel à la réalité la plus brutale, le Congo, qui est un partisan farouche de la tolérance mutuelle et du bon voisinage, voudrait une fois de plus exprimer la conviction que le devoir de tous ceux qui disposent d'une influence quelconque en vue d'amener la paix et la concorde en Amérique centrale, c'est avant tout d'aménager pour le présent et l'avenir de cette région un climat exempt de rancœur et de méfiance.

187. L'histoire des interventionnismes ne doit pas se répéter sans fin au mépris des considérations éthiques essentielles. Pour me référer encore à la déclaration que je viens de mentionner de la délégation congolaise :

« Il est patent que, tant que la paix sociale n'aura pas été favorisée dans la plupart des pays de cette région grâce à une prompt réponse aux aspirations les plus élémentaires des peuples concernés et tant que le drame des couches sociales exploitées sera analysé en termes de guerre froide ou d'influences idéologiques, il y aura lieu de redouter un enlisement de la situation et une extension des conflits qui n'aideront nullement à résoudre les démonstrations de puissance militaire... » [Ibid., par. 27.]

188. En somme ma délégation voudrait inviter toutes les parties impliquées dans la situation en Amérique centrale à faire preuve de la disponibilité indispensable à l'éclosion d'une atmosphère propice au dialogue et à la négociation, seule alternative viable pour tous dans le respect de l'identité propre à chaque pays de la région. Nous nous réjouissons de savoir que le Nicaragua a effectué des offres dans ce sens, conformément à l'esprit de la Déclaration de Cancún faite cette année par le groupe de Contadora et à laquelle le Gouvernement nicaraguayen avait déjà, en temps opportun, apporté une réponse positive dans sa proposition de paix en six points.

189. Le même optimisme nous pousse à espérer que les Etats-Unis d'Amérique et d'autres Etats voisins apporteront sans hésiter un soutien à cette quête pour la paix en accédant, eux aussi, à ces initiatives courageuses, sans préalables inutiles, et en prenant le parti de faire taire définitivement les armes.

190. Il est encore temps d'éviter l'irréparable en Amérique centrale. Tel est le vœu que forme le Congo.

191. M. MUÑIZ (Argentine) [interprétation de l'espagnol] : La situation qui règne en Amérique centrale préoccupe tout particulièrement l'Argentine en raison des liens historiques, géographiques, démographiques et des liens du sang et de l'amitié qui nous unissent à ces peuples et gouvernements.

192. Les causes de la situation actuelle sont très complexes et sont enracinées dans l'histoire de l'Amérique centrale. Actuellement, ces mêmes causes apparaissent avec une telle intensité qu'il y a lieu de craindre pour la

paix et la sécurité de la région. Les situations sociales et politiques anachroniques qui persistent dans certaines parties de l'Amérique centrale et la nécessité d'y remédier demeurent à la base des changements souvent violents qui se sont produits récemment dans la région.

193. La solution des problèmes de la région exige la volonté politique, le dialogue et le respect du droit des peuples d'Amérique centrale de vivre en paix et de prospérer. Elle exige également un climat international propice.

194. La Charte des Nations Unies et la Charte de l'Organisation des Etats américains, dont sont membres tous les Etats d'Amérique centrale, consacrent les principes qui s'imposent dans les circonstances actuelles.

195. Nous préconisons l'application stricte du principe de non-intervention dans les affaires intérieures des Etats de la région. Cela est particulièrement important si nous voulons éviter que le conflit ne s'étende au-delà de la région, ce qui augmenterait les tensions et le danger de conflagration. Les interventions militaires de pays n'appartenant pas à la région sont un chapitre douloureux de l'histoire de la région et sont l'un des facteurs qui ont contribué à l'existence d'un ordre social et politique injuste dont j'ai déjà parlé.

196. J'ai l'honneur de rappeler ici une nouvelle fois le rôle fondamental joué dans la consécration juridique de ces principes par des hommes d'Etat argentins depuis que Carlos Calvo a formulé sa doctrine inspirée de la souveraineté nationale et de l'égalité des Etats.

197. Roque Sáenz Peña, qui a participé à la première Conférence interaméricaine, tenue en 1889, a souligné la solidarité entre nos pays car « elle consacre le respect inattaquable de la souveraineté, de la concorde et de l'amitié entre tous les Etats du continent ». Honorio Pueyrredón, à la sixième Conférence panaméricaine, a dit fermement et clairement que

« la souveraineté des Etats est constituée par le droit absolu, l'autonomie interne entière et l'indépendance externe complète... Si ce droit n'est pas consacré et pratiqué dans sa forme absolue, l'harmonie juridique internationale ne peut exister. »

198. M. Carlos Saavedra Lamas, prix Nobel de la paix, dans son discours de clôture en sa qualité de président de la Conférence interaméricaine extraordinaire pour le maintien de la paix, a souligné que le principe selon lequel aucun Etat n'a le droit de s'ingérer, directement ou indirectement, dans les affaires intérieures ou extérieures d'autres Etats était une conquête définitive de la coexistence internationale.

199. Nous sommes convaincus que le respect scrupuleux du principe de la non-intervention est le premier pas sur la voie de la pacification de l'Amérique centrale.

200. Un autre élément essentiel dans la réalisation de cet objectif est la négociation comme moyen de solution des différends, sans recours à la force ni à la menace de la force entre nations sœurs. Cette façon de procéder a pour but d'éviter le développement d'une course aux armements dans le cadre d'un affrontement idéologique entre les grands centres de pouvoir.

201. Il est également indispensable d'intensifier la coopération internationale en faveur de la région afin de permettre aux habitants de la région de réaliser leurs aspirations au bien-être et à la prospérité, ainsi que d'instaurer la justice et la sécurité sociales, bases d'une paix durable. Tant que persisteront la misère et l'analphabétisme, tant qu'il n'y pas d'espoir d'un présent digne et d'un avenir meilleur pour chaque habitant de l'Amérique centrale, le virus de la violence continuera de se propager et prendra des formes de plus en plus dangereuses.

202. Nous avons encore quelques raisons d'espérer, et l'une de ces raisons, la plus forte peut-être, est l'initiative des pays membres du groupe de Contadora, qui sont les mieux placés pour jouer un rôle fondamental de paix et de conciliation.

203. La Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale, publiée le 17 juillet dernier [A/38/303], est une proposition concrète de plan d'action en vue de pacifier la zone et garantir le renforcement des mécanismes d'intégration, l'augmentation du commerce à l'intérieur de la région, la complémentarité industrielle, etc. C'est là une preuve évidente que les problèmes latino-américains peuvent et doivent être résolus dans une perspective latino-américaine.

204. En ce qui concerne les puissances n'appartenant pas à la région, nous souscrivons à ce qui est dit dans la Déclaration de Cancún, à savoir qu'il est nécessaire « que d'autres Etats ayant des intérêts dans cette région ou des liens avec cette dernière usent de leur influence politique pour renforcer les voies de l'entente et s'engagent, sans réserves, en faveur de la solution diplomatique pour la paix. »

205. Nous demandons instamment aux pays de l'Amérique centrale de résoudre leurs différends de manière pacifique et en ayant recours aux négociations, repoussant toute ingérence directe ou indirecte dans leurs affaires intérieures.

206. Nous réitérons notre appui et notre reconnaissance aux pays du Groupe de Contadora pour la démarche qu'ils ont entreprise, que nous considérons comme la seule apte à résoudre la question. La géographie et l'histoire ont placé les nations de l'Amérique centrale les unes à côté des autres et leur coexistence pacifique est essentielle au développement de la région.

207. Nous espérons que ce débat sur la situation en Amérique centrale par l'Assemblée générale aura des effets positifs et favorisera la détente dans la région. De même, nous espérons que les manifestations de solidarité que nous renouvelons aujourd'hui aux nations de l'Amérique centrale les aideront à trouver la paix et le progrès qu'elles méritent.

208. M. AMEGA (Togo) : Monsieur le Président, les menaces contre la paix et la sécurité internationales, où qu'elles se produisent, ont toujours fait l'objet de profondes préoccupations de la part du Gouvernement togolais qui pense que la paix est indispensable pour la sauvegarde des indépendances et des libertés fondamentales de tous les Etats et de tous les peuples. Mon pays, encore une fois, ne peut donc assister indifférent à l'aggravation de la situation en Amérique centrale qui explique l'inscription du point 142 intitulé : « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix », à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

209. Cette situation, où se joue un drame complexe ayant pour acteurs, tour à tour, les vendeurs d'armes, les diplomates et les politiques, procède du refus des uns et des autres de respecter les principes fondamentaux qui doivent régir les relations entre les Etats, principes qui, de surcroît, sont ceux de la Charte de l'Organisation à laquelle nous appartenons tous. Certains pays de cette région s'arrogent le droit de jouer au gendarme chez les autres, usant de violence au mépris de ces principes, oubliant que la violence qui n'appelle que la violence en retour constitue un grave danger pour la paix et la sécurité.

210. Le Togo, pays profondément épris de paix, pense que les rapports entre les Etats doivent être fondés sur

le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat, sur les principes de non-ingérence, de bon voisinage, de non-recours à la force et du règlement pacifique des différends. C'est la violation de ces principes qui est à l'origine des foyers de tensions qui existent un peu partout dans le monde en général, en Amérique centrale en particulier.

211. Par ailleurs, pour le Gouvernement togolais, les peuples, quels qu'ils soient, doivent avoir la liberté d'exprimer leur choix politique sans ingérence étrangère. Il doit en être ainsi pour le peuple nicaraguayen qui, en renversant le régime dictatorial de Somoza, a prouvé son attachement à la notion de liberté qu'il cherche à vivre avec le régime de son choix.

212. Des Etats de la région dont il s'agit se sentent inquiétés dans l'exercice de leurs attributs de souveraineté et, poussés par la menace qui plane sur eux, n'hésitent pas à recourir à la protection directe ou indirecte d'autres pays amis, dans le seul dessein de sauvegarder les libertés acquises au prix de mille sacrifices. C'est malheureusement parce qu'il existe des hostilités, parce que les Etats refusent de respecter les nobles principes de la Charte, parce que les indépendances sont menacées que les alliances se constituent au gré des intérêts en jeu. Ces alliances se sont révélées, pour ceux qui les signent, comme des impératifs dictés par les menaces qu'ils subissent. Seule la fin de ces menaces pourra transformer la nature de ces alliances.

213. Une des conséquences de ces alliances est le déploiement intensif d'armements de part et d'autre comme pour prouver à celui-ci sa supériorité et, à celui-là, sa capacité de représailles. Toute l'Amérique centrale ainsi que d'autres régions du monde se trouvent ainsi inondées d'armes de toutes sortes, au moment où les Nations Unies encouragent la réduction des armements au profit des programmes de développement. La course aux armements en Amérique centrale devient alors une folie qui se révèle difficile à concilier avec les impératifs du développement.

214. La tragédie qui se joue actuellement au Nicaragua par la force des armes devrait rappeler à tous les Etats Membres de l'Organisation que celle-ci a connu le jour à l'issue de la plus meurtrière des guerres que l'humanité ait jamais connues, dans la perspective d'éviter de nouveaux fléaux de guerre à l'espèce humaine. Notre présence dans cette auguste salle devrait nous rappeler que nous appartenons tous à une institution ayant défini des principes dont la mise en œuvre doit tendre vers la création d'une société universelle où prévalent les droits fondamentaux de l'homme, la dignité, l'égalité, la justice, la liberté et la fraternité.

215. Accepterons-nous, coupables ou complices, que soient jetés aux orties ces beaux principes autour desquels s'articule notre douloureuse humanité et sans lesquels la loi de la jungle reprendrait son empire comme c'est le cas actuellement en Amérique centrale ? Il est temps que les canons se taisent au Nicaragua. Il est temps que les canons se taisent en Amérique centrale.

216. Les avenues de la fin des hostilités passent nécessairement par un strict respect des principes de la Charte des Nations Unies, respect qui lui-même devra procéder de la volonté des parties à régler leurs conflits. Il convient de souligner que seules des négociations peuvent, à l'heure actuelle, contribuer au règlement de la situation. Ces négociations peuvent se dérouler au sein de l'OEA — pendant de l'Organisation de l'unité africaine à laquelle on demande très souvent le renvoi des conflits opposant les Etats africains — soit sous l'égide du groupe de Contadora, soit enfin sur le plan bilatéral. En

attendant qu'une formule acceptable soit trouvée, il importe que toutes les hostilités cessent et que des contacts puissent être maintenus entre les parties au conflit.

217. Mais nous pouvons déjà saluer comme extrêmement positifs les efforts déployés par le groupe de Contadora qui a notamment inventorié les objectifs et les moyens pour parvenir à une paix véritable en Amérique centrale. Nous espérons que, la bonne volonté aidant, les Etats de cette région parviendront à instaurer chez eux la paix, la démocratie, la sécurité, la stabilité et la coopération aux fins du développement économique et social.

218. Je ne puis terminer cette intervention sans citer encore une fois les sages paroles du Président-fondateur du Rassemblement du peuple togolais, président de la République togolaise, M. Gnassingbe Eyadéma, qui a dit :

« Le peuple togolais nourrit pour lui-même et pour toutes les nations une ardente volonté de paix et de progrès. Cette paix doit être réelle et concourir à l'émancipation effective de nos différentes nations. C'est pourquoi le Togo, face au désarroi qui saisit notre temps et menace l'équilibre international, a toujours préconisé le recours au dialogue fraternel et à la concertation permanente pour rechercher dans la paix des solutions justes aux douloureux conflits qui secouent notre monde et entraînent chaque jour des pertes de vies humaines. »

219. C'est à ce dialogue que ma délégation invite tous les Etats concernés de l'Amérique centrale afin que la région puisse devenir une zone de paix où les antagonismes nationaux se fondraient dans une fraternité commune pour sauver notre humanité agonisante.

220. M. GAUCI (Malte) [*interprétation de l'anglais*] : Il y a plus de 18 mois que les détails de la grave situation qui règne en Amérique centrale ont été pour la première fois portés à l'attention de l'Assemblée. Si la situation était difficile à l'époque, elle est beaucoup plus alarmante aujourd'hui.

221. Pendant cette période, une avalanche de documents et d'articles de journaux a rendu pleinement justice à la situation complexe dans la région ainsi qu'aux préoccupations de tous les pays intéressés.

222. Ma délégation ne souhaite donc pas s'étendre davantage sur des considérations qui ont déjà été pleinement exposées par des orateurs précédents qui connaissent bien mieux la région. Je ne tiens pas non plus à citer d'une façon sélective des sources qui ne sont que trop abondantes. Mais nous voulons dire combien nous partageons les préoccupations — les préoccupations réelles et les craintes authentiques — exposées par le Ministre des affaires étrangères du Nicaragua à la 47^e séance, au début du débat sur ce point de l'ordre du jour.

223. Nous notons avec regret, en particulier, que les préoccupations qu'il avait déjà exprimées la toute première fois qu'il s'est adressé à l'Assemblée ne se sont pas dissipées. Bien au contraire, dans le contexte des événements qui se sont déroulés dans la région, qui ont été couronnés par le plus récent que nous connaissons bien, ces craintes et ces préoccupations se sont malheureusement accrues. Les garanties que le Nicaragua recherchait à l'époque ne se sont pas encore matérialisées.

224. L'Assemblée a tenté d'analyser la situation lors de ce premier débat. L'aspiration du Nicaragua était à l'époque, et demeure aujourd'hui, d'entreprendre un processus populaire d'édification de la nation et de réconciliation, à l'abri de toute pression extérieure. Les craintes, les menaces et les attaques effectives constantes dont le Nicaragua fait l'objet l'empêchent de mener à bien cette politique et de consacrer son attention à d'autres priorités nationales, telles que les réformes sociales et

électorales. Les pressions dont le Nicaragua fait l'objet sont probablement la cause principale de l'absence de progrès dans d'autres secteurs qu'une puissance étrangère l'accuse de négliger.

225. Il est significatif à cet égard que, le 20 décembre 1982, dans une interview accordée au journal *Le Monde*, le Ministre de l'intérieur du Nicaragua a annoncé que son gouvernement étudiait des systèmes électoraux afin de choisir les structures qui conviendraient le mieux à son pays. Par la suite, cependant, pour des raisons qui sont devenues claires si on lit au hasard une série d'articles publiés récemment dans la presse, tel que celui qui est paru hier dans le *New York Times*, la survie nationale est devenue la priorité nationale du Nicaragua.

226. Nous avons vu poindre un rayon d'espoir, il y près de 10 mois, lorsque les Ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela se sont réunis pour la première fois pour entamer un processus qu'ils espéraient sincèrement voir aboutir au relâchement rapide de la tension en Amérique centrale. Les ministres, réunis dans l'île panaméenne de Contadora, se sont mis d'accord « sur la nécessité de renforcer le dialogue entre les pays d'Amérique latine afin d'affronter efficacement les problèmes économiques, politiques et sociaux qui mettent en danger la paix, la démocratie, la stabilité et le développement » [*voir A/38/68, annexe*] dans la région. Ils ont exprimé leur préoccupation devant l'ingérence dans la région et ont déclaré « qu'il était peu souhaitable de replacer ces conflits dans le cadre de l'affrontement Est-Ouest » [*ibid.*].

227. La communauté internationale a bien entendu encouragé et appuyé ces objectifs qui, par la suite, ont été incorporés dans la résolution 530 (1983) du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité. Depuis lors, de nouveaux efforts ont été faits, tant par des pays individuels — et avant tout par le Nicaragua, qui cherche ardemment à engager le dialogue avec tous ses voisins, proches et lointains — que par le groupe de Contadora.

228. Le 18 octobre, en fait, le Document exposant les objectifs visés adopté par consensus a été présenté au Secrétaire général par les ministres du groupe de Contadora et les cinq pays d'Amérique centrale⁴. Ce document énonce les principaux objectifs qu'il faut absolument réaliser pour permettre aux pays de la région de vivre en paix et en sécurité, à l'abri de l'ingérence étrangère.

229. Il est vraiment triste de constater aujourd'hui qu'il est nécessaire de répéter, souligner et réaffirmer ces principes, chacun d'entre eux étant d'une importance égale. Parmi ceux qui revêtent le plus d'importance, il y a l'autodétermination des peuples, la non-intervention, l'égalité souveraine des Etats, le règlement pacifique des différends, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le respect de l'intégrité territoriale des Etats, le pluralisme sous ses diverses manifestations, le plein appui aux institutions démocratiques, la promotion de la justice sociale, la coopération internationale pour le développement, le respect et la promotion des droits de l'homme ainsi que l'interdiction du terrorisme et de la subversion.

230. Ces principes et lignes directrices ne peuvent que recevoir l'appui universel. Ils constituent la meilleure formule pour garantir la paix.

231. Mon gouvernement continue donc de placer tous ses espoirs dans l'œuvre du groupe de Contadora et l'encourage, car il y voit une approche régionale prometteuse. Nous unissons notre voix à celles qui demandent instamment à tous les pays, quelle que soit leur dimension ou leur idéologie, de respecter strictement et pleinement ces principes, alors même que les motifs les

plus désintéressés de pureté doctrinale ou de solidarité fraternelle semblent inciter au contraire. Il est maintenant nécessaire de passer de l'énonciation des objectifs à leur mise en œuvre concrète.

232. Le Nicaragua, comme tous les autres pays en développement, a besoin avant tout de compréhension et d'assistance. On ne peut arbitrairement l'exclure du processus de développement régional. Les enseignants, les médecins, les infirmières, les assistantes sociales et autres experts sont toujours les bienvenus. Les mercenaires armés jusqu'aux dents et autres agents de mort ne le sont pas et ne le seront jamais. De même, la coopération amicale peut obtenir plus que la déstabilisation armée.

233. M. OGOUMA (Bénin) : Ma délégation se félicite de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, car, depuis quelque temps, l'Amérique centrale et la région voisine que constituent les Caraïbes sont devenues une véritable poudrière, dont l'explosion menace d'embraser toute la zone et de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

234. C'est pourquoi, déjà en mars 1983, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à New Delhi, ont exprimé leurs préoccupations quant aux menaces de tout genre qui pèsent sur les pays de la région. Aussi ont-ils « constaté que l'Amérique centrale traversait une grave crise politique, sociale et économique due essentiellement aux structures traditionnelles d'un pouvoir répressif et aux structures économiques nationales qui engendrent la pauvreté, l'inégalité et les souffrances, et qui sont aggravées par les interventions et les ingérences que les pays de la région ont dû subir depuis le siècle dernier » [A/38/132, annexe, sect. I, par. 134].

235. Ce constat fait à New Delhi, lors de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés est encore, hélas, plus qu'une réalité aujourd'hui. En effet, malgré les efforts louables entrepris par d'éminents chefs d'Etats de l'Amérique latine pour aider à l'instauration d'une paix honorable et durable dans la région, on peut dire sans crainte de se tromper que la situation ne cesse de se détériorer, à cause de la manifestation claire d'une volonté de puissance et de la mainmise de l'impérialisme international sur les mécanismes de décisions politiques et les structures de développement économique et social des pays de la région.

236. Dans cette partie du monde la tension persiste et les risques d'affrontement se multiplient malgré les appels répétés de la communauté internationale à la négociation et les efforts de certains pays visant à préserver la paix.

237. Ma délégation se félicite de la proposition de paix en six points faite par le Gouvernement du Nicaragua et de la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale, et réaffirme son soutien militant aux initiatives de paix entreprises par le groupe de Contadora, convaincue que la résolution des problèmes de la région passe non pas par la confrontation militaire, mais par des négociations politiques entre toutes les parties intéressées.

238. C'est pourquoi ma délégation a adhéré au souhait formulé par la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, tenue à New York du 4 au 7 octobre 1983, qui a souligné la nécessité d'assurer la sécurité de tous les Etats de l'Amérique centrale par la signature d'un traité de non-agression et de non-ingérence entre les Etats de la région et les autres pays intéressés. Il importe que cet appel lancé par le mouvement des pays non alignés soit entendu par

tous les Etats du monde, et particulièrement ceux qui ont des relations spéciales avec les pays de la région.

239. Les peuples de l'Amérique centrale, comme tous les peuples du monde, aspirent à la paix et à la sécurité et veulent forger leur propre destin en toute liberté et en toute indépendance, à travers un développement économique et social harmonieux. C'est là un droit inaliénable que toute la communauté internationale devrait leur reconnaître. Agir autrement revient à vouloir entretenir ou allumer des foyers de tension dans la zone. Agir autrement, c'est vouloir perpétuer une politique de domination et d'hégémonie que les peuples épris de paix et de justice, comme ceux de l'Amérique centrale, ne sauront accepter. La position du Bénin est claire sur cette question et elle a été affirmée devant l'Assemblée, le 13 octobre dernier, à savoir qu'« aucune nation, grande ou petite, n'a le droit de s'ingérer et de s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre pays, ni de vouloir lui imposer ses opinions et une autre ligne de conduite que celle qu'il a choisie » [32^e séance, par. 76].

240. L'Organisation, pour accomplir la noble mission qu'elle s'est assignée depuis San Francisco, doit réaffirmer sa condamnation du recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat. La violation de ce principe conduit à l'intervention et à l'ingérence inadmissibles dans les affaires intérieures d'Etats souverains.

241. Les récents événements intervenus à la Grenade, les menaces de déstabilisation du Nicaragua, la situation en El Salvador et dans d'autres pays de la région sont de sinistres illustrations de cette politique. Il est à craindre que l'invasion militaire de la Grenade par des troupes étrangères, dont le monde a été le témoin indigné, ne fasse tache d'huile. C'est dans ce cadre que ma délégation appuiera toutes les mesures qui seront entreprises par l'Organisation pour diminuer la tension dans cette zone et ramener la paix aux peuples de l'Amérique centrale et des Caraïbes, auxquels elle apporte tout son soutien militant.

242. Les peuples des Etats d'Amérique centrale, comme tous les autres peuples du monde, doivent être libres de décider du système politique, économique et social de leur choix. En le disant, ma délégation ne fait que réaffirmer des principes universellement acceptés, ceux de la Charte des Nations Unies et les principes intangibles du Mouvement des pays non alignés auquel mon pays, le Bénin, appartient et qui sont les fondements de sa politique extérieure. C'est dire que le Bénin n'est ni un pion ni une chasse gardée de qui que ce soit. Le Bénin, pays non aligné et souverain, entend rester maître de son destin.

243. M. VAN LIEROP (Vanuatu) [interprétation de l'anglais] : Le Vanuatu est une petite nation du Pacifique Sud qui, géographiquement parlant, est très éloignée de l'Amérique centrale. Dans un certain sens — d'autres l'ont dit avant moi — il est vrai que notre région est relativement calme, paisible et très éloignée de la plupart des zones où les conflits semblent ne jamais vouloir se terminer dans ce monde si complexe et troublé qui est le nôtre.

244. Dans le monde idéal que nous souhaiterions, toutes les régions jouiraient du calme et de l'harmonie relatifs qui règnent dans notre région. Mais notre monde n'est pas idéal; et même la paix et l'harmonie que nous connaissons ne sont pas absolues mais dépendent de la situation existant dans d'autres régions, situation dont nous ne sommes que trop douloureusement conscients.

245. Si nous avions la possibilité de choisir et si notre monde était un monde idéal, nous serions tous réunis ici aujourd'hui pour rendre hommage à une équipe de

recherche médicale qui viendrait de découvrir le moyen de guérir le cancer, les maladies de cœur, la sicklémie ou quelque autre terrible maladie. Ou bien nous pourrions être réunis pour rendre hommage à une institution ou à une personne qui aurait trouvé un moyen plus efficace et moins coûteux de nourrir les enfants affamés du monde ou de loger les sans-abri.

246. Malheureusement, nous n'en sommes pas encore là. Nous continuons de nous réunir ici principalement pour dénoncer plutôt que pour dialoguer. Nous continuons de nous réunir ici principalement pour expliquer les raisons de nos propres préjugés plutôt que pour écouter ou pour rechercher de nouvelles solutions. Nous continuons de nous réunir ici principalement pour répondre aux attitudes militaires belliqueuses plutôt que pour répondre aux appels à la paix et aux prières pour la paix par lesquelles tous nos enfants — à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Sud — terminent leur journée avant de s'endormir.

247. L'étendue, l'emplacement et les ressources limitées du Vanuatu nous commandent d'économiser nos paroles et notre énergie, ce qui nous oblige à choisir soigneusement les questions dont nous désirons parler et le moment de le faire. Nous n'avons ni la possibilité ni le désir de participer à tous les débats, ni même à la plupart, que prévoit l'ordre du jour fort long de cette Assemblée.

248. Pourquoi donc, peut-on se demander, le Vanuatu a-t-il choisi de participer à ce débat particulier ? L'Amérique centrale n'est-elle pas trop lointaine ? Cette question n'est-elle pas extrêmement délicate ? Le débat n'a-t-il pas suffisamment abondé en accusations amères, en allégations et contre-allégations ? La rhétorique de ce débat n'a-t-elle pas dangereusement dépassé les limites du raisonnable ? N'a-t-on pas suggéré que les petits pays, particulièrement ceux situés hors de la région, n'ont rien à faire dans ce débat où les intérêts de pays plus grands sont en cause ?

249. Ceux qui semblent vouloir dire que les petits Etats n'ont pas à se préoccuper de cette question parce qu'un grand pays est l'une des parties concernées ont mal lu la Charte de cette grande organisation. Nous avons lu attentivement chaque page et chaque article de la Charte. Nulle part nous n'y avons trouvé d'admonition selon laquelle les petits pays ne peuvent discuter de questions qui intéressent directement des pays plus grands. En fait — chose bien ironique — ceux qui décrient la participation de petits pays à des débats de ce genre ont, en certaines occasions, utilisé les petits pays à leurs propres fins.

250. C'est en raison de la situation internationale actuelle, et particulièrement à cause de l'atmosphère chargée d'émotion et de rhétorique de ce débat, que nous avons non seulement le droit mais l'obligation de parler. Nous ne sommes pas ici aujourd'hui pour confronter ou embarrasser la délégation de quelque pays que ce soit. Nous ne cherchons ni les faveurs ni le courroux de qui que ce soit. Nous parlons ici aujourd'hui pour la postérité, au nom du peuple du Vanuatu, au nom de la raison et de la rationalité, au nom de la Charte et de la primauté du droit.

251. Ce débat sur l'Amérique centrale ne peut être considéré isolément d'autres événements internationaux. Il ne peut assurément pas être considéré hors du contexte des événements survenus récemment à la Grenade. L'intervention militaire étrangère à la Grenade a renforcé les craintes que l'on pourrait avoir quant à l'avenir réservé aux normes de conduite internationale. Qui, parmi nous, pourrait le nier ?

252. En examinant la situation à la Grenade, nous pensons que ce qui importe par-dessus tout c'est le droit international. La mort de Maurice Bishop, de ses collègues et d'autres citoyens de la Grenade est assurément une grande tragédie. Cependant, il s'agissait également d'une question politique interne, une question qui, malheureusement, n'est pas sans précédents dans trop d'autres pays en d'autres circonstances.

253. Aussi horribles qu'aient pu devenir les choses à la Grenade, aussi inquiets qu'aient pu devenir ses voisins, le fait demeure que les nations, comme les individus, ne peuvent faire justice elles-mêmes. Nous, les nations du monde, ne représentons absolument rien si nous ne représentons pas la légalité.

254. Aucune de nos sociétés n'encourage les citoyens à faire justice eux-mêmes, même s'ils ont été gravement lésés. Elles le font d'autant moins lorsque des citoyens donnés sont simplement effrayés par la menace, réelle ou imaginaire, d'une rupture de la loi par une autre partie.

255. Comment peut-on alors tolérer qu'un Etat ou un groupe d'Etats se fasse lui-même justice ? Accepter que quiconque se pose en justicier c'est encourager le mépris du règne du droit que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont eu tant de mal à établir et à institutionnaliser.

256. Nous ne faisons pas autorité pour ce qui est de la Grenade et nous ne pouvons donc pas savoir ce qui convient le mieux à ses habitants ni même ce qu'ils veulent. Nous ne discuterons pas des nombreuses questions politiques soulevées par l'intervention militaire. Nous ne demanderons même pas pourquoi le coup d'Etat contre un gouvernement sud-américain, 10 ans plus tôt, le meurtre de son président — un président élu — et le meurtre prémédité de citoyens des Etats-Unis n'ont pas provoqué la moindre intervention militaire du genre de celle de la Grenade.

257. Nous ne demanderons même pas si la Grenade est coupable ou non de tout ce dont on l'accuse. Pour éviter toute discussion, nous assumerons même que la Grenade est coupable de ce dont on l'accuse. Nous le ferons bien que les accusations et les prétendues preuves aient été présentées après que le châtement eut été infligé. Nous n'allons pas ergoter sur ces détails techniques.

258. Il n'en demeure pas moins que, même si nous acceptons tout ce qui nous a été dit, la Grenade n'a enfreint aucune loi internationale connue. Depuis quand un pays qui construit un aéroport sur son propre territoire enfreint-il le droit international ? Il importe peu que cet aéroport soit civil ou militaire. Depuis quand un pays qui emploie à l'intérieur de son propre territoire des docteurs, des enseignants, des ouvriers en bâtiment ou même des conseillers militaires venant d'un autre pays enfreint-il le droit international ?

259. Depuis quand le stockage d'armes constitue-t-il une violation du droit international ? Cette allégation seule est surprenante, étant donné que de nombreuses nations, on le sait, possèdent beaucoup plus d'armes qu'elles n'en pourront jamais utiliser. « Avant tout : sois véridique avec toi-même. »

260. Laissons de côté pour un moment nos préférences et nos préjugés. Réfléchissons un instant aux plus vastes conséquences. Est-ce que quelqu'un ici peut déclarer avec certitude que son pays n'est pas en danger en vertu du précédent établi par l'intervention à la Grenade ?

261. C'est sur cette toile de fond que nous devons maintenant examiner la situation en Amérique centrale. Les craintes du Nicaragua d'être envahi ne peuvent être légitimement écartées comme s'il s'agissait d'une paranoïa injustifiée. Ces craintes ont été nourries et alimentées

par des insinuations, l'appui d'opération clandestines et récemment par l'invasion ouverte de la Grenade.

262. Nous ne pouvons pas porter de jugement sur la question de savoir si le Gouvernement nicaraguayen a tenu ou non les promesses qu'il a faites à son peuple ou s'il les tiendra. C'est quelque chose que seul le peuple de ce pays est en mesure de juger. Il n'y a probablement pas un seul gouvernement au monde qui puisse prétendre avoir tenu toutes ses promesses. S'il en y a un, c'est sans doute que, pour commencer, il n'a fait aucune promesse.

263. Le Nicaragua, qui vient à peine de sortir de la période peut-être la plus difficile de son histoire, est maintenant en train de choisir la voie de son développement en fonction de son expérience. Nous devons supposer que son choix bénéficiera à son peuple, étant donné sa situation actuelle. Certains ne sont peut-être pas d'accord avec ce choix, mais nous devons tous reconnaître que le Nicaragua, comme tout autre Etat, a le droit de prendre lui-même cette décision. Ayant lutté pour obtenir ce droit, seul le peuple du Nicaragua est habilité à prendre une telle décision en ce qui concerne son pays. C'est à lui qu'il appartient soit de faire avancer soit d'inverser le processus historique en cours dans son pays, et nous devons ajouter qu'il en va de même pour ses voisins ou pour tout autre pays.

264. Nous ne pouvons pas nous permettre, toutefois, de passer sous silence les allégations qui ont été faites en ce qui concerne le traitement réservé par le Nicaragua à la population indienne autochtone. Une fois de plus, notre propos n'est pas de prononcer de jugement à ce sujet aujourd'hui. Qu'il me suffise de dire que ce sont là des allégations très graves qui nous inquiètent profondément.

265. En toute justice envers le Nicaragua, cependant, on ne peut manquer de noter dans quel contexte ces accusations ont été faites. Il y a peut-être un problème. A notre connaissance, le Gouvernement nicaraguayen n'a jamais prétendu qu'il avait réussi à résoudre toutes les contradictions qui lui ont été léguées et qu'il avait créé un ordre social parfait.

266. De plus qui peut prétendre qu'il existe dans l'hémisphère occidental une seule nation où les Indiens autochtones n'aient pas connu l'une des tragédies les plus poignantes de l'humanité. Peut-être ce sujet pourrait-il un jour être examiné pour lui-même et dans son contexte historique et hémisphérique le plus large. En tout cas, il ne doit pas nous écarter de nos responsabilités en tant que Membres de l'Organisation mondiale.

267. L'essentiel de nos responsabilités n'est pas de chercher, à titre individuel, à imposer un ensemble de valeurs à un Etat internationalement reconnu. Nous devons plutôt essayer de créer un ordre dans les relations entre les Etats, préservant ainsi la paix et la sécurité mondiale. Ce sont des tâches suffisamment difficiles comme cela sans qu'un Etat, à lui seul, s'arroge le rôle d'arbitre suprême des mots et des concepts pouvant se prêter à des interprétations si différentes comme c'est le cas des mots et des concepts de « liberté », de « justice », d'« égalité » et de « droits de l'homme ».

268. Il y a en Amérique centrale six nations et non point cinq comme certains l'ont dit à tort. Bien que leur histoire et leur avenir soient sans aucun doute liés, elles sont toutes libres de choisir leur propre voie de développement économique et social. Elles partagent cependant un besoin commun, celui de la paix pour pouvoir poursuivre leurs objectifs.

269. Sans la paix, leur économie fragile ne pourra certes pas engendrer ni soutenir la croissance et la stabilité nécessaires à une vie meilleure pour leur peuple. De ce

point de vue-là, l'Amérique centrale n'est absolument pas différente d'autres parties du globe. Par conséquent, nous nous associons aux autres pour appuyer l'initiative de Contadora et nous espérons qu'elle servira de modèle pour des approches similaires dans d'autres régions. Le groupe de Contadora est confronté à une tâche difficile. Aussi, devons-nous tous éviter d'envenimer la situation si nous le pouvons et nous efforcer de leur apporter notre appui.

270. Les peuples de l'Amérique centrale ont eu plus que leur part de souffrances. Ce que l'avenir leur réserve, c'est eux qui en décideront.

271. Une guerre âpre et coûteuse fait rage en El Salvador et menace d'embraser toute la région. Naturellement, la plupart d'entre nous auraient préféré voir la transformation sociale de ce pays se produire sans violence. Cependant, il est des gens qui sont si opposés même aux réformes les plus fondamentales qu'ils n'hésitent pas à faire violence à leurs propres valeurs humaines en dressant des obstacles sur la voie du progrès et de la dignité de l'homme.

272. La solution ne viendra pas aisément en El Salvador, mais nous ne devons pas oublier que les hommes et les femmes qui se disent révolutionnaires dans ce pays sont motivés par l'amour et non pas par la haine. Ils aiment leur pays et ils aiment leur famille. Comment pourraient-ils, autrement, endurer ce qu'ils sont en train d'endurer ? Comment, autrement, auraient-ils pu survivre aussi longtemps ? Mais maintenant, même leurs adversaires reconnaissent qu'ils ne sont les courtiers de personne et qu'ils continueront leur résistance. Fort heureusement, il y a encore une faible lueur d'espoir car ils n'ont pas encore tout à fait fermé la porte à un règlement négocié. Pour eux il n'est pas encore trop tard s'ils trouvent quelqu'un avec qui négocier.

273. La rupture du droit et de l'ordre internes en El Salvador et au Guatemala sont, avec l'existence des escadrons fascistes de la mort dans ces pays, quelque chose d'effrayant. Personne n'est épargné. Les prêtres, les religieuses, les professeurs, les médecins, les paysans, les femmes, les enfants, les Indiens et les hommes d'affaires ont tous été victimes. Dans certains cas, même les agents diplomatiques des pays qui appuient ces gouvernements se sont vus menacés.

274. Des milliers de réfugiés se sont enfuis vers le Belize, pays d'Amérique centrale qui, soit dit en passant, a été menacé du haut même de cette tribune par l'un de ses voisins qui refuse encore de reconnaître que ce pays est un Etat indépendant. Mesurez un instant combien est dangereux le précédent de la Grenade pour le peuple du Belize. Au contraire, nous devons nous poser la question de savoir si les voisins de la Grenade peuvent prétendre être davantage menacés que le Belize ne l'est.

275. Heureusement pour ceux d'entre nous qui croient encore à la lettre et à l'esprit du droit international, le Royaume-Uni a joué un rôle très constructif en aidant à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Belize. Ainsi, la préservation de l'indépendance de ce petit Etat d'Amérique centrale, qui est également membre de la Communauté des Caraïbes et du Commonwealth, montre qu'il existe dans les limites du droit international, des moyens pour répondre aux préoccupations légitimes de sécurité des Etats menacés. Fort heureusement, nous notons que tous les habitants du Guatemala n'entretiennent pas l'illusion qu'ils peuvent conquérir le Belize.

276. Un système de droit doit être cohérent, aussi bien dans ce qu'il proclame que dans son application. Nous ne pouvons avoir un ensemble de règles pour certains et un autre ensemble de règles pour d'autres. Si des attaques

de défense préventive sont légitimes dans les Caraïbes, alors elles le sont aussi au Moyen-Orient. Si les menaces de renverser des gouvernements grâce à des opérations clandestines sont légitimes en Amérique centrale, alors elles le sont aussi en Afrique australe.

277. Ce qui distingue les Nations Unies d'autres instances internationales antérieures c'est que toutes les nations du monde se sont engagées à respecter certaines valeurs juridiques absolues. Nous avons tous accepté de nous conformer à certains principes juridiques.

278. Nous n'avons pas toujours tous tenu parole. Nous n'avons pas toujours respecté la primauté du droit. L'Est et l'Ouest, le Nord et le Sud, beaucoup trop souvent, ne respectent la loi que lorsque cela les arrange.

279. Maintenant, en Amérique centrale, nous avons une nouvelle chance de démontrer que nous adhérons à certains principes juridiques. Une autre chance nous est donnée d'agir comme si nous avions foi en nous-mêmes.

280. Après tout, quelle est cette loi dont nous parlons ? C'est celle qui régit la conduite des nations et déterminera le cours de notre existence. C'est la loi que nous respectons même lorsque nous n'en avons pas envie ou que cela ne nous arrange pas. Le droit est vivant ; il respire. Il est constant et toujours présent. On ne peut ni l'oublier ni l'ignorer à volonté. Ce n'est ni ce bâtiment ni ce que symbolisent les Nations Unies. Le droit n'est pas ce qu'un pays ou un groupe de pays dit. Ce n'est pas un principe abstrait ou juste un groupe de mots qu'on peut trouver dans un document appelé une Charte. Le droit des nations ou le droit international, c'est nous tous. Nous, les nations du monde, nous sommes le droit. Nous devons le nourrir, le préserver, le respecter et l'appliquer en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans le reste du monde.

281. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Le Gouvernement japonais est vivement préoccupé par la situation qui règne en Amérique centrale. Il a suivi de près les événements survenus récemment dans cette région et ma délégation a écouté avec beaucoup d'intérêt les déclarations faites à ce sujet par les orateurs qui l'ont précédée.

282. Pour ce qui est des problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale en Amérique centrale, le Japon est d'avis que les Etats de l'Amérique centrale et les Etats voisins devraient œuvrer de concert, dans le cadre régional, pour restaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous sommes convaincus qu'on ne trouvera des solutions à long terme à ces problèmes que si le développement économique est réalisé et si la justice sociale est encouragée sur la base d'institutions libres et démocratiques. A cette fin, le Japon apporte pour sa part une assistance économique considérable aux pays de la région. Cependant, mon gouvernement se rend bien compte que le processus lent et difficile du progrès économique et social ne pourra être mis en œuvre que si la paix et la stabilité règnent dans la région.

M. Illueca (Panama) reprend la présidence.

283. C'est pourquoi le Gouvernement japonais rend hommage aux membres du groupe de Contadora, c'est-à-dire aux Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, pour les efforts précieux qu'ils ont déployés depuis le début de cette année en vue de rétablir la paix et la stabilité en Amérique centrale. Nous nous félicitons particulièrement de l'adoption, le 17 juillet, de la Déclaration de Cancún sur la paix en Amérique centrale [A/38/303] qui, outre qu'elle énonce les principes qui devront régir le processus de négociation, esquisse à l'intention des pays de l'Amérique centrale un programme qui exigerait le strict respect des principes

essentiels régissant les relations internationales. La Déclaration prévoit également

« l'établissement d'accords et d'engagements politiques qui permettront, à l'échelon régional, de contrôler efficacement la course aux armements, d'éliminer le recours aux conseillers étrangers, de créer des zones démilitarisées, d'interdire d'utiliser le territoire de certains Etats pour mener des actions politiques ou militaires de déstabilisation dans d'autres Etats, d'empêcher le passage et le trafic d'armes, ainsi que d'interdire d'autres formes d'agression ou d'ingérence dans les affaires intérieures de tous les pays de la région.

284. En outre, nous considérons que l'accord qui a été conclu en septembre par neuf pays de l'Amérique centrale sur un Document exposant les objectifs visés qui, fondé sur la Déclaration de Cancún, renferme des principes de nature à faire régner la paix dans la région, constitue un progrès important. Mon gouvernement espère sincèrement que les membres du groupe de Contadora et les autres Etats intéressés se hâteront de favoriser la réalisation de ces objectifs afin qu'une paix durable puisse être rétablie dans la région. Ce n'est qu'à ce moment-là que les pays de l'Amérique centrale pourront consacrer leur énergie et leurs ressources au développement économique et social auquel leurs peuples aspirent si ardemment.

285. Pour terminer, je voudrais exprimer l'espoir que l'Assemblée s'abstiendra de prendre toute mesure qui pourrait, d'une façon ou d'une autre, gêner l'œuvre si précieuse accomplie par le groupe de Contadora.

286. M. LEGWAILA (Botswana) [*interprétation de l'anglais*] : Des bombes explosent partout. Chaque région de notre monde si troublé est en ébullition. Que ce soit en Afrique australe, au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, en Amérique centrale ou dans les Caraïbes, le sang coule partout. La terre est saturée du sang sacré de centaines de milliers de victimes innocentes de circonstances politiques : des hommes, des femmes et des enfants sont mêlés à des conflits de tous genres qui vont des luttes diaboliques les plus vaines menées au nom d'une hégémonie idéologique jusqu'aux guerres de libération authentiques. Plus personne n'est en sécurité. Personne n'est à l'abri du danger, notamment les faibles et les impuissants, car les forts se sont arrogé le droit de décider unilatéralement du destin des faibles et les ont impunément bafoués, asservis et condamnés à une vie de servitude. Partout règnent la misère et la souffrance.

287. Les peuples de l'Amérique centrale ne se sont pas vu épargner cette souffrance et cette misère nées de conflits et de luttes perpétuelles. Venant d'Afrique australe, où les luttes et les conflits font partie de la vie de la population de notre région, il nous est plus facile de partager les inquiétudes et les anxiétés de la population de l'Amérique centrale. A bien des égards, les problèmes politiques qui assaillent nos deux régions sont semblables. En Afrique australe, une oligarchie raciale, tyrannique et brutale terrorise des millions de nos frères en Afrique du Sud et en Namibie, alors qu'en Amérique centrale quelques vestiges de tyrannies féodales continuent de refuser à leurs victimes le droit inaliénable de vivre en liberté dans leurs propres pays.

288. L'Amérique centrale, comme l'Afrique australe, est également victime des manœuvres de déstabilisation d'un puissant voisin. Le Nicaragua, en particulier, est devenu le foyer d'une subversion dissidente alimentée, ouvertement et clandestinement, par l'appui apporté aux dissidents par ce puissant voisin. Pour nous, il est incroyable et inexplicable que les Etats-Unis puissent déployer de tels efforts délibérés pour faire en sorte que le

Nicaragua, en particulier, soit infesté de tant de mouvements dissidents qu'il se voie privé du droit de jouir de la paix et de consacrer ses efforts et ses énergies à la reconstruction de l'économie du pays après la ruine causée par une guerre longue et destructive contre le régime meurtrier de Somoza.

289. Pourtant, le Nicaragua a maintes fois demandé que lui soit accordée la possibilité de vivre en paix avec les Etats-Unis et avec tous ses voisins. Dans un communiqué, en date du 20 juillet 1983, adressé au Président du Conseil de sécurité, le représentant du Nicaragua a déclaré : « La paix ne deviendra réalité en Amérique centrale qu'à condition que soient respectés les principes fondamentaux de la coexistence pacifique entre nations... »⁶ »

290. Le Botswana appuie l'initiative de paix louable du groupe de Contadora. Il est tout à fait clair que la paix ne pourra régner en Amérique centrale que si les pays de la région sont prêts à s'asseoir à la table de conférence en vue de concilier leurs divergences. Ni l'essai de mouvements dissidents que l'on encourage à déstabiliser le Nicaragua ou tout autre pays en Amérique centrale et dans les Caraïbes, ni les déclarations périodiques concernant des menaces d'invasion imminente ne pourront apporter la paix à la région. Bien au contraire, les mouvements dissidents ne sont pas des agents de paix, mais les annonceurs de guerre, de conflit et de misère. Certes, les Etats-Unis ne voudraient pas, consciemment et délibérément, se rendre responsables de la création d'une situation chaotique à leur porte même.

291. Nous devons réaffirmer le principe de non-intervention dans les affaires intérieures d'autres Etats. En vérité, même le pays le plus petit de notre planète mérite d'avoir le droit d'organiser sa propre société comme il le juge bon. On aurait été en droit de croire — en vérité nous le tenions pour acquis — que le système socio-politique du Nicaragua, comme celui de n'importe quel Etat indépendant en Amérique centrale, ne regardait personne d'autre que son propre peuple. Le Nicaragua a parfaitement le droit de choisir le communisme ou toute autre idéologie si son peuple le choisit librement. C'est cela la démocratie, c'est la liberté de choisir son propre régime social, sans ingérence extérieure.

292. Pour résumer, le seul espoir à notre avis de voir régner la paix en Amérique centrale réside dans l'engagement commun de tous les pays de la région de respecter leurs frontières réciproques et de reconnaître mutuellement leur droit de vivre en paix. Les quatre points proposés par le Nicaragua aux pays de la région sont, à notre avis, un pas dans la bonne direction en ce qui concerne la recherche de la paix en Amérique centrale. Ces points offrent aux pays de l'Amérique centrale une occasion précieuse d'arrêter le glissement dangereux vers le chaos qui menace la région.

293. M. CASSANDRA (Sao Tomé-et-Principe) [*interprétation de l'anglais*] : Il devient de plus en plus évident que la situation en Amérique centrale a empiré depuis la récente invasion de la Grenade, un précédent qui peut nous donner le moyen de sonder l'opinion publique sur ce qu'elle pense au sujet d'un futur engagement militaire contre le Nicaragua. Qui sait ce qui se passerait dans un pays assiégé par un autre ayant un système politique et social différent ? Cette situation constitue une menace grave à la stabilité de cette région et prend rapidement des proportions internationales, dont les conséquences ne sont pas prévisibles.

294. Cette année seulement, le Conseil de sécurité s'est réuni trois fois pour examiner le problème et pourtant les tensions dans cette région continuent de s'intensifier et le cercle de la violence de s'étendre de plus en plus.

Il faut regretter que les parties aux différends aient cessé tout dialogue et ma délégation espère qu'une solution rationnelle et sensée sera trouvée avant qu'il ne soit trop tard. Pour toutes ces raisons, nous nous félicitons que ce problème soit une fois de plus discuté par l'Assemblée générale, en espérant que nous parviendrons à un arrangement susceptible d'être accepté par toutes les parties, ce qui nous éloignera de l'abîme.

295. La communauté mondiale ne peut se permettre de rester silencieuse ou indifférente face à l'escalade continue de la violence et à ce recours sans fin à la force pour résoudre des conflits régionaux, violant ainsi de façon flagrante la Charte des Nations Unies qui demande explicitement aux Etats Membres de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour résoudre les différends internationaux.

296. Mon gouvernement est fermement convaincu que le problème en Amérique centrale est essentiellement dû à la pauvreté. Des années de négligence, de dictature et de privations ont abouti à la création de foyers de tension, à des frustrations et au désespoir, autant de facteurs qui ont poussés les populations de certains de ces pays à exiger une juste part des maigres ressources existantes. Le problème, je le répète, est socio-économique et, par conséquent, ne peut être résolu en ayant recours à des moyens militaires, à des opérations clandestines, à la déstabilisation et à l'intervention impérialiste. Les populations de la région doivent être laissées en paix afin qu'elles puissent se prononcer sur leur propre destinée et trouver une solution à leurs difficultés économiques.

297. C'est compte tenu de ce qui précède que le peuple et le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe appuient la Déclaration de Cancún, présentée par les Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela ainsi que le Document exposant les objectifs visés ratifié ensuite par d'autres pays de la région.

298. Il est clair que le conflit s'intensifie et prend des proportions démesurées. Les actes de provocation et les manœuvres militaires dont le but est de renverser le Gouvernement sandiniste légitime se sont accrus, en dépit de la condamnation internationale, et les attaques barbares contre des villes et des villages, les incendies de fermes et la destruction d'entrepôts de combustible se sont multipliés. Dans cette atmosphère d'animosité, d'accusations et de contre-accusations, c'est avec une profonde satisfaction que nous avons appris que, le 21 octobre, le Nicaragua a proposé un traité de paix pour l'Amérique centrale, dont le groupe de Contadora serait le garant. A notre avis, cette proposition montre que le Gouvernement sandiniste souhaite sincèrement résoudre le problème et trouver une solution afin de sortir de cette impasse.

299. En conclusion, ma délégation tient à féliciter le Secrétaire général de ses efforts pour apporter la paix à cette région. Par sa grande connaissance de la région et sa formation personnelle, nous pensons qu'il a, en effet, un rôle important à jouer. Toutefois, tous ces traités, engagements et efforts personnels seront vains si les parties au conflit ne donnent pas la preuve d'un réel intérêt pour faire cesser ce terrible climat de terreur. Nous croyons en la dignité de l'humanité et nous espérons sincèrement qu'en définitive nous nous écarterons du chemin de la guerre, une guerre dont nous sortirions tous perdants.

300. M. DERESSA (Ethiopie) : Je voudrais tout d'abord féliciter les différentes délégations, et plus particulièrement la délégation du Nicaragua, d'avoir pris l'initiative de demander l'inscription du point 142 intitulé : « La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix

et la sécurité internationales et initiatives de paix » à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale.

301. Tensions et violences ne sont pas nouvelles en Amérique centrale, mais la situation qui prévaut maintenant dans cette région est un défi : défi aux principes cardinaux de la Charte des Nations Unies, défi aux règles internationales et défi aussi au droit bien établi des Etats de choisir librement le système économique, politique et social qui convient le mieux à leur peuple. La situation en Amérique latine est un exemple classique où des Etats libres et indépendants se voient interdire de faire ce choix. Cela constitue, de l'avis de ma délégation, la racine même des problèmes qui nous concernent et, tant que les gouvernements de puissants Etats n'auront pas compris qu'ils ne peuvent imposer à des peuples des régimes qui ne répondent pas à leurs aspirations, toutes relations normales, toute coexistence pacifique entre Etats ne seront que des chimères.

302. En effet, le gouvernement actuel des Etats-Unis d'Amérique, se posant en gendarme ayant des responsabilités toutes particulières, et faisant fi de toutes normes internationales admises, s'est engagé directement ou par rebelle interposé, dans l'invasion ou la déstabilisation de gouvernements constitués en Amérique centrale, aux Caraïbes et ailleurs. Le Nicaragua, qui vient à peine de sortir d'une âpre lutte de libération contre la dictature de Somoza et de sa bande, et dont actuellement le désir est de s'atteler à la reconstruction nationale, est soumis à l'attaque incessante de bandes contre-révolutionnaires entraînées et armées par la CIA. Le Nicaragua est soumis à une lente strangulation économique parce que le gouvernement sandiniste s'est refusé de se soumettre au diktat de son puissant et lointain voisin. A plusieurs reprises, le Nicaragua a fait appel au Conseil de sécurité, mais son appel est malheureusement resté sans écho. Aujourd'hui, pour la première fois, le problème de l'Amérique centrale est porté à l'attention de l'Assemblée générale. La communauté internationale ne peut donc pas rester silencieuse devant des actes qui foulent aux pieds les principes fondamentaux régissant les relations d'Etat à Etat.

303. Mon pays qui, lui aussi, constitue le point de mire de l'impérialisme international, voudrait aujourd'hui réitérer sa solidarité militante et agissante aux peuples de l'Amérique centrale et des Caraïbes dans leur lutte contre la domination et l'oppression impérialistes et pour la paix, la sécurité, la stabilité et la démocratie. A cet égard, la délégation éthiopienne appuie toute initiative tendant à ramener la paix et la stabilité dans la région. Elle appuie tout particulièrement les efforts déployés par le groupe de Contadora en vue de réduire la tension en Amérique centrale et de créer l'atmosphère propice pour des négociations utiles et constructives, dans le respect mutuel de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et du droit de chaque Etat de choisir le système politique qui lui convient le mieux, libre de toute ingérence extérieure.

304. Ma délégation voudrait aussi saluer l'initiative prise par le Gouvernement sandiniste d'avoir pris les devants et présenté aux Etats de la région et au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique une proposition de paix en six points ainsi que des projets de traité bilatéraux et multilatéraux, de non-ingérence et de non-agression. Ce faisant, le gouvernement sandiniste a montré une fois de plus son désir de voir régner une paix juste et durable dans l'ensemble de la région.

305. La délégation éthiopienne a appuyé l'inscription du point 142 à l'ordre de la présente session. De la même manière, elle appuiera toute résolution répondant à l'appel des peuples opprimés de l'Amérique centrale et

surtout pouvant éviter le renouvellement en Amérique centrale de ce qui s'est passé dans les Caraïbes, à savoir l'invasion de la Grenade.

306. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Mozambique qui a demandé à exercer son droit de réponse.

307. M. dos SANTOS (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : La représentante des Etats-Unis, dans une déclaration sur la situation en Amérique centrale le 8 novembre dernier, a déclaré entre autres :

« Une fois le transfert de pouvoir effectué et la dictature amie de l'Union soviétique mise en place, les Soviétiques cherchent à garantir l'irréversibilité en fournissant des milliers et des milliers de techniciens, de conseillers, de soldats — d'ouvriers, comme nous l'avons vu à la Grenade — pour étayer et guider le nouveau gouvernement. Nous voyons ainsi le déploiement extraordinaire de personnel militaire et civil du bloc soviétique au Nicaragua, en Angola, au Bénin, au Ghana, au Congo, au Mozambique, en Guinée-Bissau, à Cuba, au Yémen démocratique, en Syrie, en Ethiopie, etc. » [48^e séance, par. 154.]

308. Dès le début de la lutte pour la libération nationale, les Etats-Unis d'Amérique, dans le plein exercice de leur souveraineté, ont choisi de prendre parti pour la dictature portugaise ayant à sa tête le dictateur Salazar. L'Afrique indépendante, à titre individuel et collectif, le mouvement des pays non alignés, les pays socialistes et les pays scandinaves, exerçant eux aussi leur souveraineté, ont choisi de prendre parti pour la liberté, l'indépendance et la libération. Il en a été de même pour les peuples épris de paix et de liberté d'Europe et d'Amérique du Nord, y compris le peuple des Etats-Unis. La politique colonialiste du Portugal consistait à garder notre peuple dans l'analphabétisme. Avec l'assistance du peuple américain une école secondaire a été créée à Dar es-Salem en Tanzanie pour les jeunes réfugiés du Mozambique. Le Gouvernement des Etats-Unis a choisi de soutenir la dictature portugaise en lui accordant une aide diplomatique, morale, financière et militaire. Tous ces faits sont bien connus de la communauté internationale, y compris des Nations Unies.

309. L'indépendance du Mozambique ayant été réalisée, le peuple mozambiquais a décidé d'oublier le passé et de se tourner vers l'avenir, et il a établi des relations diplomatiques avec les Etats-Unis d'Amérique et avec les pays qui avaient pris une position similaire. Le Mozambique a cherché et a obtenu l'assistance de l'Europe occidentale, des pays scandinaves et des pays socialistes. L'Ambassade américaine à Maputo a été transformée en un centre d'activités contre le Mozambique et nous avons dû expulser les diplomates américains en cause. Une longue période de difficultés dans les relations a suivi. Ces derniers mois, le Mozambique a décidé à nouveau d'oublier le passé et d'améliorer ses relations avec les Etats-Unis.

310. Le Mozambique est un Etat indépendant et en tant que tel il a le droit d'inviter qui lui plaît, d'où qu'il vienne, de l'est, de l'ouest, du nord ou du sud. Aujourd'hui, on trouve des citoyens de pays capitalistes, socialistes et scandinaves au Mozambique. Il y a des citoyens portugais et américains qui travaillent dans des conditions très difficiles aux côtés des Mozambiquais afin d'édifier un avenir meilleur.

311. Par contre, le Gouvernement américain a librement décidé se s'engager aux côtés de l'Afrique du Sud de l'*apartheid*. Tout comme il ne souhaite pas se prononcer sur le type de gouvernement qui convient le mieux au peuple américain, le peuple mozambiquais espère aussi, à juste titre, que ce droit lui sera reconnu. Nous espérons sincèrement que les Etats-Unis s'associeront aux autres

pays qui envoient des milliers de techniciens et de travailleurs au Mozambique afin de soutenir non pas l'Afrique du Sud de l'*apartheid* mais la paix, la démocratie, le développement et l'harmonie raciale — en un mot un avenir meilleur pour notre peuple.

La séance est levée à 19 h 35.

NOTES

1. *La Commission du droit international et son œuvre* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.80.V.II), p. 117.
2. Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, Séances plénières*, 84^e séance.
3. *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*.
4. *Ibid.*, *Supplément d'octobre, novembre et décembre 1983*, document S/16041.
5. Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-huitième année, 2422^e et 2435^e séances*.
6. *Ibid.*, *trente-huitième année, Supplément de juillet, août et septembre 1983*, document S/15878.